

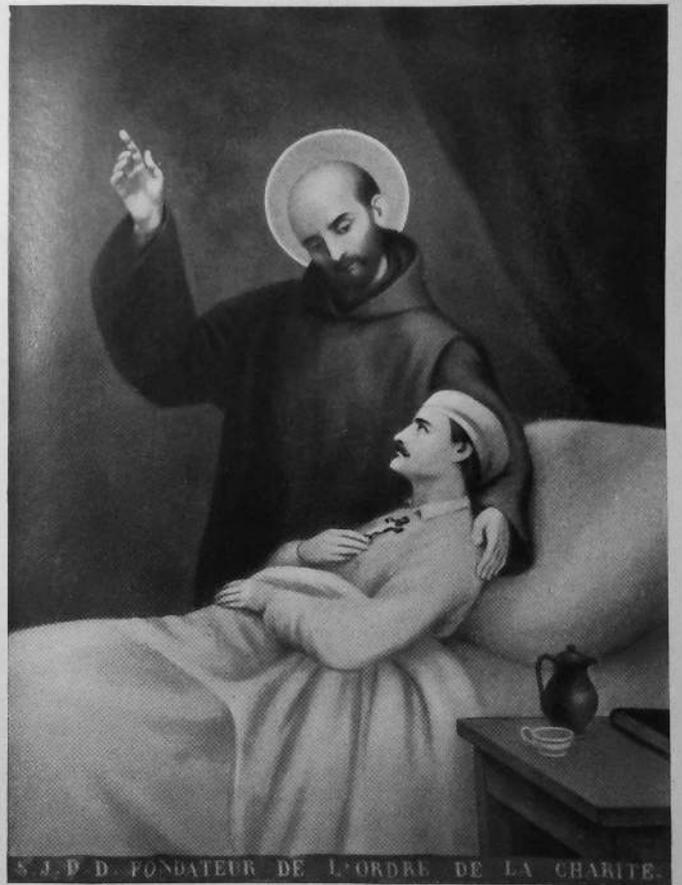
NOTICE HISTORIQUE
SUR
L'ÉTABLISSEMENT
DES
FRÈRES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

DANS LE
DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER
1830-1935

Par l'Abbé H....



RENNES-PARIS
IMPRIMERIES OBERTHUR
—
1936



S. J. P. D. FONDATEUR DE L'ORDRE DE LA CHARITE.

NOTICE HISTORIQUE

L'ÉTABLISSEMENT

FRÈRES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ÉTABLISSEMENT

DES

FRÈRES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

DANS LE

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

1830-1935



NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ÉTABLISSEMENT

DES

FRÈRES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

DANS LE

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

1830-1935

Par l'Abbé H....



RENNES-PARIS
IMPRIMERIES OBERTHUR

1936

NOTICE HISTORIQUE

L'ÉTABLISSEMENT

FRÈRES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

IMPRIMATUR :

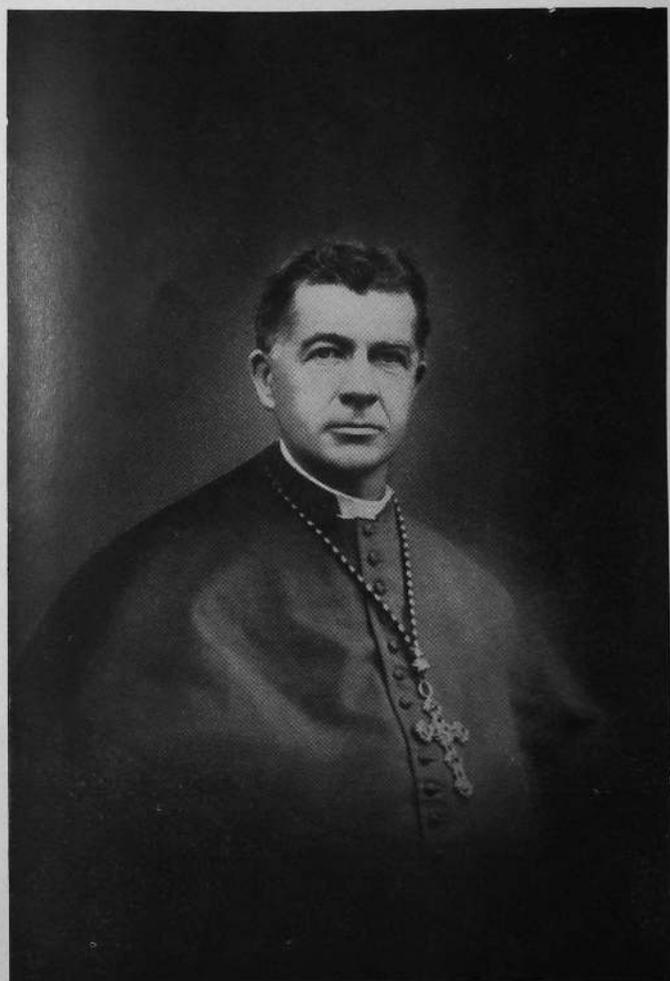
Briec die 3^a Novembris 1985

† FRANCISCUS JOANNES MARIA

Ep. Br. et Treec.



Révérendissime Père Narcisse,
Supérieur général de l'Ordre.



Sa Grandeur Mgr Serrand,
évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Lettre de Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc
et Tréguier.

Saint-Brieuc, 6 Octobre 1935.

CHER MONSIEUR LE RECTEUR,

Le vieil et fervent ami que vous êtes des Frères de Saint-Jean-de-Dieu nous a magnifiquement parlé d'eux et de l'œuvre qu'ils ont accomplie depuis cent ans dans ce diocèse, et c'est l'âme toute remplie de reconnaissance et de fierté qu'on le suit à travers les pages émues qu'il leur a consacrées.

Le visiteur qui pénètre dans la propriété des Bas-Foins par la grande grille de la route de Brest est d'emblée saisi d'admiration devant l'ensemble imposant des constructions qui, soudain, se dressent en face de lui. Mais, s'il n'est par avance averti, sa première impression risque bien d'être que tout cela s'est édifié d'un coup et comme par enchantement.

Combien cette admiration ne sera-t-elle pas plus vive lorsque, à votre suite, il aura vu se réaliser jour à jour toutes les améliorations qui, de la ferme primitive, ont fait cet immense asile où toutes choses ont été menées à un point de perfection qu'il serait difficile de dépasser ! lorsqu'il aura pris connaissance de toutes les tribulations, de toutes les souffrances, de tous les efforts qui sont à la base de pareilles réalisations !

De même, le visiteur, devant qui s'ouvrent les portes de l'asile et qui en parcourt même rapidement les cours et les salles diverses, ne prendra pas contact avec les infortunés qui sont enfermés là sans être saisi d'admiration pour ces Frères de la Charité qui, de jour et de nuit, se dévouent au soin de ces pauvres malades dans des conditions qui réclament un tel oubli de soi-même, une telle abnégation!

Mais combien son admiration ne sera-t-elle pas plus vive, quand, à votre suite, il aura pénétré dans le détail de la vie de ces Frères, quand il les aura vus dans l'exercice de leur sublime Mission près des diverses classes d'aliénés, s'adaptant à tous et rendant, comme avec joie, les services les plus répugnants à la nature, sans jamais se laisser déconcerter ni par la méconnaissance, ni par les injures, ni même par les coups!

Grâce à vous, lorsque viendra l'an prochain, la célébration du Centenaire de la fondation de l'Asile des Bas-Foins, nous aurons mieux conscience de tous les bienfaits qui nous sont advenus par la main des Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Grâce à vous, nous saurons mieux avec quelle force doivent monter vers le ciel les accents de notre reconnaissance pour tout ce que nous leur devons.

Soyez-en remercié, soyez-en béni.

Veuillez agréer cher Monsieur le Recteur, l'assurance de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

FRANÇOIS-JEAN-MARIE

Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

RESTAURATION DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU EN FRANCE

C'est sous le règne d'Henri IV que les Religieux de Saint-Jean-de-Dieu vinrent s'établir en France. Ils y avaient été appelés par la reine Marie de Médicis, dès l'année qui suivit son mariage, c'est-à-dire en 1601.

Un terrain leur fut concédé dans la rue des Saints-Pères, à Paris. Ils y bâtirent un hôpital, dans lequel les vertus de saint Jean-de-Dieu furent si parfaitement reproduites, que le roi Henri IV lui donna le nom d'Hôpital de la Charité.

De là vint le nom de Frères de la Charité, sous lequel ils furent connus en France.

Grâce à la protection et à la munificence des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, la maison de Paris put essaimer d'une façon merveilleuse.

En 1691, moins de cent ans après leur établissement dans la rue des Saints-Pères, les Frères possédaient déjà en France 24 maisons.

En 1789, quand la Révolution éclata, les Frères, au nombre de 350, possédaient en France 39 hôpitaux, dont 7 dans les colonies. Le nombre des lits s'y élevait à 4.123, et l'on y recevait annuellement 70.000 malades.

La Révolution confisqua et dévora tout ce riche patrimoine des pauvres.

Vingt-cinq ans s'écoulèrent.

Le souvenir de l'admirable dévouement des Frères de la Charité semblait effacé.

Le nom même de Saint-Jean-de-Dieu était tombé dans l'oubli.

Cependant tout souffle de charité n'était pas éteint.

Dieu aidant, ce souffle allait faire renaître et refleurir le grand Ordre.

* * *

Le 8 mars 1819, le jour même de la Fête de saint Jean-de-Dieu, trois hommes, d'une foi vive et d'un grand cœur, paroissiens de Rochegude, au Diocèse de Valence, après s'être vaguement concertés pour rétablir l'ordre des Hospitaliers dans leur pays, encouragés et dirigés dans leur entreprise par leur saint Curé, M^r Vincent, étaient entrés à l'Hôtel-Dieu de Marseille, dans le but, tout d'abord, d'y faire l'apprentissage du service des malades, et ensuite d'y pratiquer la charité comme infirmiers volontaires.

Ce sont ces hommes que la Providence préparait à ressusciter chez nous l'ordre de la Charité.

A l'hôpital, ces hommes s'acquittèrent si bien de leur tâche, et édifièrent si bien les autres infirmiers, que quelques-uns de ceux-ci ne résistèrent pas à leur exemple et s'adjoignirent à eux.

Un mois après leur entrée à l'Hôtel-Dieu, les nouveaux Frères comptaient dans leurs rangs, des hommes appartenant aux conditions les plus diverses, parmi lesquels un ex-capitaine d'état-major de Napoléon I^{er}, âgé de 35 ans : Paul-Raphaël de Magallon, petit-fils du Marquis d'Argens.

Le Jeudi-Saint, 8 avril 1819, douze d'entre eux purent revêtir l'habit des anciens Hospitaliers.



R. P. Jean-de-Dieu de Magallon.

Quatre mois plus tard, la petite Congrégation se présentait au public, avec son organisation régulière, reconnue officiellement par l'Autorité Diocésaine et par le pouvoir civil; et le Conseil d'administration des Hospices demandait au Gouvernement l'autorisation de la Communauté.

Dès lors, tout entiers à l'exercice de la Charité chrétienne, et grâce à des recrues importantes, les Fils de Saint-Jean-de-Dieu ne tardèrent pas à remplacer complètement les infirmiers mercenaires. Ils étendirent même leurs services aux autres hôpitaux de la ville.

* * *

Deux ans s'écoulèrent sans incident.

Mais les Frères n'étaient pas maîtres de leur action. Aussi ne tardèrent-ils pas à souffrir des restrictions imposées à leur liberté par des administrateurs bienveillants, mais officiels et laïques; et, par suite, au-dessous d'une tâche qui a pour but de sanctifier les âmes en soignant les corps. Et, comme leur Père, les disciples s'écrièrent : « Quand donc aurons-nous un hôpital à nous, où il nous sera loisible de traiter nos malades en enfants de Dieu et non en simples concitoyens? ».

Ils songèrent donc à se créer un établissement libre, où, moins mêlés aux séculiers, ils vaqueraient, sans entraves, aux exercices de la Charité et de la Vie religieuse.

Salon leur fournit ce local, c'est-à-dire un hôpital dont ils prirent la direction et à côté duquel ils établirent leur noviciat.

C'est là que, se retirant peu à peu de Marseille, ils se concentrèrent.

C'est de là que le Père de Magallon, choisi par ses Frères comme supérieur et décoré du nom de Jean-de-Dieu, fut amené à tourner ses regards vers Rome.

Il fallait, en effet, que l'Église consacrat de sa divine autorité, les essais de leur entreprise.

Cette démarche valut, aux membres de la nouvelle communauté, les plus précieux encouragements de la part du R. Père Pellegrini, supérieur général de l'Ordre.

Un exemplaire des Constitutions leur fut même envoyé avec un modèle d'habit des Religieux hospitaliers.

C'est de Salon, également, qu'ils commencèrent de rayonner sur différents points de la France, — ouvrant, dans la Lozère, un double asile d'aliénés, — desservant l'infirmerie de la prison Saint-Joseph de Lyon, — envoyant à Paris une petite communauté dont les membres devaient, les uns s'exercer aux pansements dans les hôpitaux et profiter des leçons des grands chirurgiens et médecins cliniques de l'époque, — les autres s'instruire en pharmacie, — quelques uns suivre les cours du séminaire pour arriver au Sacerdoce.

* * *

Mais ce n'était là encore qu'une pieuse association, non reconnue de l'Église, et sans existence canonique, sans lien véritable avec l'Ordre religieux qu'elle prétendait continuer.

Conséquemment, les Hospitaliers choisissent quatre de leurs Frères, et ils les envoient à Rome, avec la triple mission de se placer, eux et leur association, sous l'obédience du Général de l'Ordre, — de se faire admettre à la profession religieuse après un noviciat régulier, — et enfin d'obtenir l'institution canonique pour le rétablissement de l'Ordre en France.

Ces quatre religieux s'appelaient : Paul de Magallon, Jean Pautard, Paul Unal et Jacques Huc.

Quand ils se présentèrent à l'hôpital de Saint-Jean-Calybite qui était la Maison-Mère, la joie fut grande parmi les Frères.

Le Révérend Père Général les reçut à bras ouverts, comme des fils bien-aimés dont il connaissait déjà le cœur

et la filiale subordination. D'ailleurs les merveilles de leur charité n'avaient-elles pas été portées jusqu'à Rome par la rumeur publique?

Les quatre postulants étaient munis de lettres de recommandation de grande autorité; mais la recommandation la plus puissante, ce fut l'esprit religieux qui les animait.

Si bien qu'on fit fléchir, en leur faveur, le règlement qui concernait l'émission des vœux solennels.

Par une faveur toute particulière, il leur fut accordé de ne faire, au lieu d'un an, que deux mois de noviciat; et après ces deux mois, ils firent leur profession religieuse, le 20 août 1823, le jour même de la mort de Pie VII.

La même dispense d'une année de noviciat leur fut accordée, à leur choix, pour douze de leurs principaux coopérateurs demeurés en France.

Le Père Jean Pautard fut ordonné prêtre et nommé Maître des novices.

1823

Ainsi incorporés officiellement à l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, les quatre Hospitaliers se disposèrent à revenir au plus tôt en France.

Mais il devait apparaître clairement que Dieu seul serait le grand et principal ouvrier de la Restauration.

Le Frère Unal mourut en route, à Ancône.

Le Frère Jacques Huc succomba à Marseille où, à peine débarqué, il s'était mis au service des malades atteints d'épidémie.

Sans se laisser abattre, et adorant la volonté de Celui qui préfère le rien pour opérer les merveilles de sa puissance, les deux Frères survivants se mirent à la tâche que Rome leur avait imposée. Ils étaient munis des Brefs et des pouvoirs nécessaires.

* * *

Pour mener une vie plus conforme à l'esprit de l'Institut et pouvoir fidèlement en observer la règle, il fut alors décidé qu'on renoncerait au service de l'Hôtel-Dieu de Marseille où les Frères se trouvaient trop confondus avec le reste du personnel.

Il fut également décidé que les établissements d'aliénés tentés en Lozère seraient abandonnés tant à cause du défaut de ressources que de la rigueur du climat; et que les malades seraient transportés à Lyon.

C'est à Lyon, en effet, qu'il avait été aussi décidé, que la Congrégation fixerait son centre et planterait son œuvre.

1824.

C'est à Lyon que les Frères s'installèrent en 1824, — à la Guillotière d'abord, et, peu de temps après, à Champagnieux.

Pour commencer leur fondation, ils avaient de grosses dettes, et un écu de six livres. Mais ils avaient foi en la Providence. Ciudad-Jean-de-Dieu n'avait-il pas commencé son œuvre colossale avec le prix d'un fagot?

Cependant cette foi allait subir une épreuve plus dure que celle de la pauvreté.

Les malades de la Guillotière avaient été transportés à l'ancienne abbaye de Savigneux, près de Montbrison, où les Religieux ouvraient un établissement pour les aliénés de la Loire, de la Lozère et des départements limitrophes. C'était en 1825.

En 1825, Savigneux fut envahi par le typhus.

Huit religieux et quatre-vingts malades, c'est-à-dire plus de la moitié de la population de l'Hospice, furent terrassés par le fléau.

C'est là que le Père Pautard, le premier prêtre des Hospitaliers français, mourut victime de son dévouement.



T. R. P. XAVIER GAUZY, PROVINCIAL, COLLABORATEUR DU P. DE MAGALLON DANS LA RESTAURATION DE LA PROVINCE DE FRANCE, MOURUT EN 1875 A L'AGE DE 81 ANS.

C'était un rude coup pour l'Institut naissant. Un autre coup : une maison de santé commencée à Rodez, sans résultats satisfaisants, avait été fermée l'année précédente.

La Providence ne ménageait pas ses enfants. Mais l'épreuve n'est pas la destruction pour les œuvres chrétiennes. Quand Dieu les bénit, il leur ôte souvent tout ce qui pourrait faire croire qu'elles se fondent sur les talents, la dignité ou la fortune des hommes. Il les appuie sur le sable; et il impose ainsi, aux yeux de tous, la divinité de leur origine et de leurs inconcevables prospérités.

L'hôpital de Champagneux allait en être et en restera un exemple convaincant.

Deux ans plus tard, Lommelet chantera le même hymne à La Providence.

Mais notre but n'est pas d'en faire l'historique. Qu'il nous suffise d'avoir mis quelque peu en relief la foi, le zèle, et l'immense charité des Frères Saint-Jean-de-Dieu que nous allons admirer de plus près dans la fondation de la Maison des Sacrés-Cœurs, à Dinan.

LES FRÈRES ET L'ŒUVRE DES ALIÉNÉS

Il ne pouvait plus être question de fonder des hôpitaux depuis que l'Assistance publique, mise en possession de tous les établissements hospitaliers avec leurs dotations et revenus, administrait ce service des pauvres et suffisait à y pourvoir.

Mais, depuis longtemps, pour ne pas dire depuis toujours, une plaie sociale attristait alors tous les cœurs sensibles. C'était la condition lamentable des aliénés, qui, par suite de la fausse opinion qu'on se faisait de leur mal, considéré comme incurable et même comme non susceptible d'amélioration, étaient cruellement abandonnés, ou maltraités, ou emprisonnés.

Qu'on en juge par les deux documents suivants :

Le premier nous est fourni par le docteur Trélat (1795-1879) dont les principaux écrits sont : *Recherches sur la folie*, 1839; — *Des causes de la folie*, 1856; — *La folie lucide*, 1861.

« En 1788, dit ce docteur, les fous placés à l'Hôtel-Dieu étaient confondus avec les autres malades.

» Ceux qu'on envoyait aux Petites Maisons, à Bicêtre ou à la Salpêtrière étaient détenus dans des loges beaucoup moins saines, moins aérées, et sous tous les

rappports, moins bien disposées que ne le sont celles des animaux féroces au Jardin des Plantes.

» Ils étaient chargés de chaînes. Souvent on les attachait, au moyen de carcans, au plancher ou à la muraille. On les laissait croupir dans la malpropreté. Chaque loge en contenait plusieurs. Ils couchaient jusqu'à quatre dans le même lit.

» Leurs affreux réduits de six pieds carrés ne recevaient de jour et d'air que par la porte, quand elle était ouverte; et elle s'ouvrait rarement.

» Les plus malheureux des hommes, les pauvres fous, n'excitaient aucune sollicitude, aucun sentiment du devoir.

» Ils n'étaient guère visités que par les rats qui leur faisaient des blessures dangereuses et quelquefois mortelles.

» L'été, pas d'ombre dans leurs cours. L'hiver, jamais de feu dans leurs froides et humides demeures. Il n'était pas de nuit rigoureuse qui n'en fit périr plusieurs. »

« En 1824, ajoute un savant écrivain (Leguay, p. 133), lorsque les Frères de la Charité ouvrirent leur premier asile d'aliénés, il y avait bien peu de traits à changer au sombre récit qui précède.

» La plupart des fous, mal soignés et mal gardés dans les hôpitaux ordinaires ou dans leurs familles étaient souvent errants et vagabonds. Ils troublaient la tranquillité publique, et ils effrayaient la société par les accidents les plus désastreux, les plus tragiques, — ou bien — abandonnés en prison aux soins des geôliers, et se voyant confondus dans un cachot avec des criminels, ils devenaient furieux, homicides, incurables, et ils mouraient en désespérés, par le suicide. »

*
* *
*

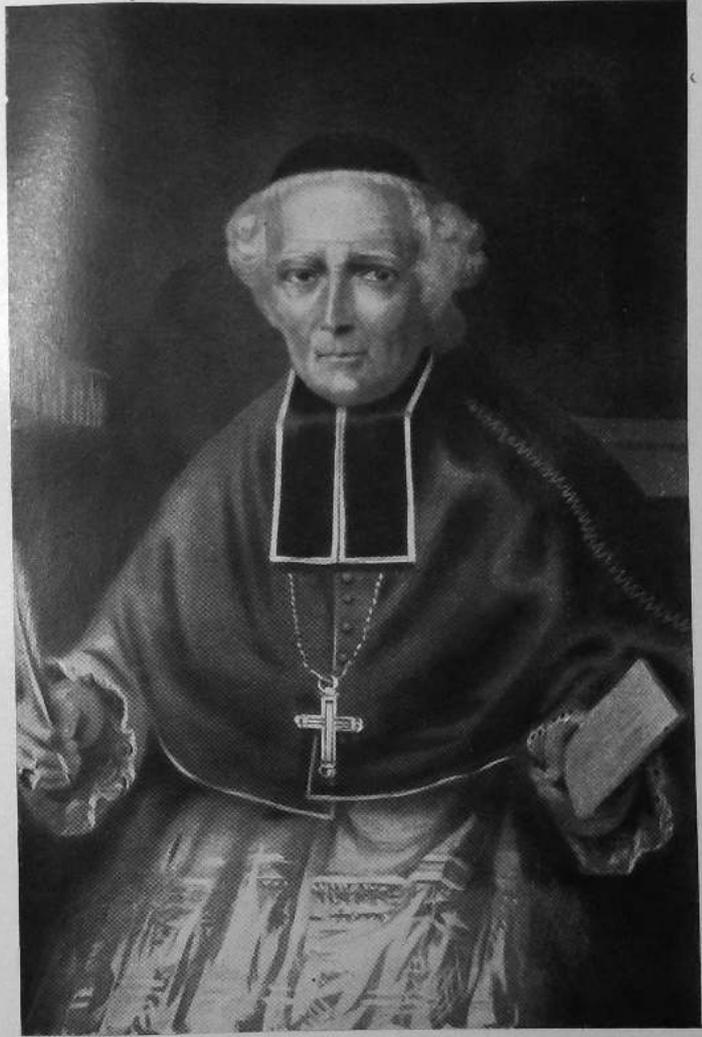
On conçoit qu'une situation si horrible ait dû inspirer aux Fils de Saint-Jean-de-Dieu la même pitié profonde et le même charitable désir dont leur Père avait fait preuve, lorsqu'il s'écriait : « Plaise à Dieu que vienne le temps, où, ayant aussi un hôpital à ma disposition, j'y pourrai recevoir ces pauvres aliénés et les soigner comme il convient ! »

LES FRÈRES

DANS LE

**DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC
ET TRÉGUIER**

LES PRÉLATS
DU
DIOCÈSE DE SAINT-ÉTIENNE
ET TRIGNY



Mgr Le Groing de la Romagère.

CHAPITRE PREMIER

L'ASILE

Les Frères de Saint-Jean-de-Dieu n'étaient pas les seuls à s'inquiéter du sort des aliénés et à s'y intéresser. Les évêques s'en préoccupaient également.

Le diocèse de Saint-Brieuc avait alors à sa tête, comme évêque, le vénérable Mgr Mathias Le Groing de la Romagère, précédemment vicaire général de Châlons, puis prisonnier, deux ans, sur les pontons de Rochefort, puis vicaire général de Bourges, puis de Clermont-Ferrand, jusqu'en 1817, époque à laquelle il fut élevé à l'épiscopat.

Épouvanté du nombre d'aliénés errant dans les villes et les campagnes, et douloureusement affligé du sort lamentable de ceux qu'on avait enfermés, par mesure de sûreté publique, dans les prisons du département — et ils étaient à peu près quatre-vingts. — connaissant d'autre part l'œuvre merveilleuse que les Saint-Jean-de-Dieu avaient réalisée à Lyon et à Lommelet, Mgr de la Romagère se mit en relations avec

ces derniers, et, dans le but de provoquer leur établissement dans son diocèse, il les invite à venir solliciter la générosité des Bretons. C'était en 1827.

* * *

Le Père de Magallon qui sortait de la charge de Provincial, répondit à cette bienveillante invitation, et, sous le patronage du pieux prélat, il parcourut, en mendiant pour les pauvres, le diocèse presque en entier. Il n'en revint pas les mains vides.

C'est dans cette première apparition qu'il fit en notre pays, que le Père de Magallon y suscita, à son insu, les germes d'une vocation qui lui prépara, dans un tout petit enfant de huit ans, un religieux de grand mérite, et un successeur dans plusieurs de ses charges, le Père François de Sales, de Tréguier.

En mai 1829, le Frère Régis Berloët était envoyé de Lyon, avec un compagnon, pour quêter.

A cette occasion, l'Évêque adressait à ses diocésains la lettre suivante :

« *Saint-Brieuc, 24 mai 1829,*

« Nous, évêque de Saint-Brieuc, engageons Messieurs les Curés et Desservants, ainsi que tous les Fidèles de notre diocèse, à contribuer autant qu'ils le pourront à la Collecte que le Frère Régis Berloët, profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, est autorisé à faire pour la maison des aliénés, en vertu d'une obédience de son supérieur général.

» Les nombreux et importants services que cet Ordre a rendus depuis son établissement, à l'humanité

souffrante, nous dispensent ici de toutes recommandations.

» Je désire que Messieurs les Curés et Recteurs annoncent en chaire l'arrivée des Frères dans la Paroisse, afin de faciliter leur quête dans la campagne, et d'abord dans l'église, un dimanche, aux messes paroissiales.

» A Saint-Brieuc, le 24 mai 1829.

† *Mathias, év. de Saint-Brieuc,*

» Par mandement : LE BRETON, secrét. »

C'est donc dire que les Frères furent accueillis avec la plus grande bienveillance.

Ajoutons qu'ils reçurent l'hospitalité au palais épiscopal.

En 1830, le Père de Magallon était de nouveau nommé Supérieur de la Province. Il dut reprendre la lourde charge de toutes les maisons des Hospitaliers en France.

A cette nouvelle, Mgr de la Romagère crut le moment propice pour réclamer l'établissement promis.

Le Père Magallon revint donc à Saint-Brieuc.

La réception la plus cordiale l'y attendait,

Deux mois durant, l'évêque le garda dans son palais.

Ce fut pendant ce laps de temps que l'affaire de Saint-Aubin fut traitée.

MAISON DE SAINT-AUBIN

Le 6 juillet 1825, en vertu d'une ordonnance de Sa Majesté Charles X, roi de France, l'ancienne maison conventuelle et abbatiale de Saint-Aubin-des-Bois, avec église, cour, basse-cour, jardin et prairies, dont le Bureau de bienfaisance de Jugon avait été gratifié par la loi du 17 septembre 1807, à titre de compensation pour biens perdus, fut cédée à Mgr Le Groing de la Romagère, par acte passé devant M^e Laurent Labbé, notaire royal du canton de Jugon, pour y loger des prêtres âgés ou infirmes, à condition de payer au Bureau de bienfaisance de Jugon une rente annuelle de 415 francs.

C'est cette propriété abbatiale que de concert avec la Préfecture, Sa Grandeur offrait de donner à perpétuité à l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu pour y former un hospice d'aliénés, sauf une partie qui devait rester maison de retraite pour les prêtres.

* * *

Après visite des locaux et après de longs pourparlers, le Provincial accepta la fondation. Acte en fut passé et signé le 29 mars 1830.

Le 16 avril suivant, le R. Père Général Carmignani, constituait comme son vicaire et commissaire général

pour tous actes et contrats à ce sujet le R. Père Jean-de-Dieu de Magallon, pourvu que ces actes ne fussent pas contraires aux indults, concessions et privilèges accordés à l'Institut par les Souverains Pontifes, ni aux constitutions et décrets particuliers de l'Ordre. Et il ratifiait tout ce qui s'était fait.

La lettre du R. Père Général fut présentée à Monseigneur le 4 juin 1830. — Monseigneur y apposa son visa le même jour.

L'établissement était dès lors, autorisé et ouvert canoniquement.

* * *

De son côté, M. le Préfet des Côtes-du-Nord, par une lettre du 23 avril 1830, avait donné l'autorisation de faire la quête; et il recommandait aux autorités locales, et spécialement aux Maires, de favoriser les Religieux dans cette bonne œuvre.

* * *

Alors vinrent les Frères.

Arrivée des Frères.

Le Frère Norbert Régnault fut envoyé comme Procureur. Quelques mois plus tard, en 1831, le Père Christophe Bourdelais prêtre, arrivait comme supérieur, et le Père Xavier Gauzi, premier assistant, comme visiteur et organisateur, avec mission également de se préparer au sacerdoce, auquel il fut promu, un an après, par Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc.

L'arrivée des Frères dans le diocèse fut saluée comme un événement religieux de la plus haute importance.

Monseigneur les reçut solennellement dans son église cathédrale; et il voulut qu'ils n'eussent pas à Saint-Brieuc d'autre pied-à-terre que son habitation, où sa table leur était toujours ouverte.

Les prêtres furent priés de se mettre à leur disposition pour les accompagner dans leurs visites.

Lui-même les introduisit auprès des notables de sa ville épiscopale.

Il poussa même la condescendance envers eux jusqu'à les accompagner soit à cheval, soit en voiture, à travers les campagnes, soit à pied dans les villes, surtout lorsque ses prêtres ne pouvaient leur rendre ces bons offices.

Cet empressement de l'évêque et de son clergé plaça si haut les Hospitaliers dans l'estime des Bretons, que, pendant leurs quêtes, ce peuple bon et généreux les accueillait partout comme les envoyés de Dieu et les messagers de la charité de Jésus-Christ.

Les aumônes furent abondantes. Les religieux en rendirent grâces à Dieu, car le nombre des aliénés, auxquels elles étaient destinées, s'augmentait chaque jour.

L'Asile.

Aménager la vieille abbaye pour les hôtes qu'elle recevait n'allait pas sans difficultés de plus d'une sorte.

Du côté de l'Évêque, comme du côté des Frères, tout fut fait, dans la limite du possible, pour les éviter.

Mais la bonne volonté ne suffisait pas pour améliorer des immeubles qui devaient être agrandis ou transformés; ne suffisait pas non plus pour fournir aux vieux prêtres la tranquillité et le petit confortable auxquels ils avaient droit.

Cependant, pendant trois ou quatre ans, la maison eut une marche à peu près régulière.

Elle abritait les malades des Côtes-du-Nord, ceux du Morbihan et une quinzaine d'Ille-et-Vilaine.

L'intendant militaire de la 13^e Division avait traité pour l'admission d'officiers, sous-officiers et soldats.

Les prêtres retraités vivaient dans leur quartier, alimentés, blanchis, bien soignés.

Deux médecins étaient affectés à la maison : l'un, le docteur Bédel, de Lamballe, comme médecin en chef, sans toutefois être tenu à la résidence, — l'autre, le docteur Ducrey, comme médecin adjoint et résidant à Saint-Aubin.

La permission d'inhumer à Saint-Aubin avait été accordée par Monseigneur, le 10 mars 1832, et par M. le Maire de Plédéliac, le 15 du même mois.

Au Père Bourdelais qui n'était que vicaire-Prieur, avait succédé, en la même qualité, le Père Michel Ferron.

* * *

Mais le nombre des malades augmentait.

De ce fait, des transformations et des constructions s'imposaient.

Les Frères, soumis aux conditions d'un bail, n'osaient pas et ne pouvaient pas agir en maîtres.

La gêne se fit sentir.

D'autre part, la séparation des prêtres et des aliénés n'était pas si parfaite qu'il n'y eut parfois des heurts...

Et puis les prétentions justifiées de l'Évêque sur l'église contraignaient en certains points, le règlement des Religieux.

D'autre part encore l'éloignement de Saint-Aubin de tout centre n'offrait aucune facilité pour le ravitaillement, pas même au point de vue des chemins.

En sorte que, au mois d'avril, quand il fallut renouveler le bail, alors que Mgr l'Évêque et M. le Préfet en auraient désiré un de 29 ans, les Religieux préférèrent s'en tenir à un bail de 3 ans, comme précédemment.

Sur ces entrefaites, arriva le Père Elie Brun, élu comme Prieur, par le Chapitre général, à Rome.

Le 10 août 1834, il tint son premier Chapitre Conventuel. Les difficultés précitées y furent examinées. Après quoi le compte rendu de la séance fut envoyé au Provincial qui était alors le Père Xavier Gauzi.

A son tour le Définitoire de Lyon soumit les difficultés à l'examen; avec quel soin? on le devine, car la solution était grosse de conséquences.

Rapport en fut fait et remis à l'Évêque. — 31 décembre 1834.

L'Évêque ne répondit pas.

Un conflit allait-il surgir?

* * *

Cependant, vu le but principal à atteindre qui était de fonder un hôpital d'aliénés, des modifications et des constructions étaient nécessaires. Une décision s'imposait, nette et urgente.

En mars 1835, il fut décidé, au Chapitre présidé par le Père Provincial Xavier Gauzi, assisté par le Père Jean-de-Dieu, que l'avis du Définitoire de Lyon serait rappelé à Monseigneur.

Le communiqué spécifiait :

1° Le grand désir qu'avaient les Frères de complaire à Monseigneur, mais...

2° Que dans l'intérêt de l'œuvre ils seraient néanmoins dans le cas de quitter Saint-Aubin, à la Saint-Michel 1837, terme du bail courant, s'ils n'y pouvaient être seuls et propriétaires;

3° Qu'afin de lever les difficultés concernant l'église et la maison bâtie pour les ecclésiastiques, ils se proposaient d'acheter le tout;

4° Que la proposition serait soumise par écrit au Préfet.

Mais l'Évêque, tenant aux bâtiments de Saint-Aubin pour ses prêtres, et ne voulant d'autre part rien céder de son droit sur l'église, combattit et repoussa la proposition.

Dès lors les Hospitaliers tournèrent leurs regards sur un autre point du Diocèse.

* * *

Où s'établir ?

Monseigneur offrit de céder, à titre de bail, l'ancien palais épiscopal de Tréguier.

A cette fin, il y conduisit les Frères dans sa voiture.

On en revint, convaincus que, par sa disposition et par sa nature, l'immeuble ne pouvait convenir.

* * *

Et en effet, l'asile qu'on désirait fonder devait être établi sur des bases légales très solides.

Il fallait donc, à tout prix, éviter toutes les clauses qui, dans la suite, pourraient donner prise à une éviction plus ou moins fondée.

L'achat notarié d'un immeuble, exempt de toutes charges, parut aux Révérends Pères le meilleur moyen d'assurer à l'Ordre la possession de l'Asile projeté.

C'est à cela qu'ils s'arrêtèrent.

Dinan.

Un immeuble dans l'intérieur d'une ville ne convenait guère; mais la proximité de la ville s'imposait, dans une certaine mesure, à cause des approvisionnements et achats très nombreux pour le personnel de l'établissement.

Leur choix se fixa sur Dinan.

Ils s'y rendirent et commencèrent leurs démarches.

Monseigneur, plus ou moins déconcerté par cette détermination, parce que complètement arrêté dans ses projets de fondation à Saint-Aubin, souleva plusieurs objections devant lesquelles les Frères, par respect s'inclinèrent.

Ils retournèrent à Saint-Aubin.

Cependant la ferme de Beauregard, tout près de Dinan, dont M^{lle} Giraud, belle-sœur de M. Herpin, était propriétaire, avait retenu leur attention. Le prix d'achat fut convenu, et la promesse de vente octroyée.

Mais cette propriété ne paraissait pas contenir l'eau suffisante pour un grand établissement.

La difficulté était sérieuse.

Il y en avait une autre : l'autorisation de s'installer dans une autre localité du diocèse était nécessaire.

Monseigneur la donnerait-il ?

Avant de s'engager plus avant, il fallait l'obtenir.

Autorisation épiscopale.

Les circonstances s'y prêtèrent.

Le 10 mai 1835, trois frères profès faisaient leur profession solennelle à Saint-Aubin. C'étaient Christophe Bourdelais, prêtre, Camille Bostmaubrun et Simon Caussade.

Monseigneur, venu passer quelques jours avec ses prêtres, célébra la Sainte Messe. L'après-midi, il monta en chaire.

Son discours consista à manifester l'ardent désir qu'il avait de voir les Frères de Saint-Jean-de-Dieu s'établir définitivement dans le diocèse et y demeurer, puis à recommander aux Fidèles de prier pour la réalisation de ses vœux.

Forts de ces paroles, les Hospitaliers purent demander, quelques jours après, l'autorisation canonique désirée.

Cette autorisation ayant été obtenue en bonne et due forme, écrite et signée de sa Grandeur, et scellée du sceau épiscopal, le champ s'ouvrait large devant eux pour travailler en toute sécurité à la réalisation de leurs projets.

Les recherches continuent.

Il fallait tout d'abord trouver le terrain propice.

C'est à quoi s'employèrent le Père Xavier Gauzi, provincial, et ses assistants, les Pères Jean-de-Dieu et Christophe.

Plusieurs voyages à Dinan et de multiples démarches furent nécessaires. Mais voyages et démarches restaient sans résultats.

Si bien que les enquêteurs se demandèrent, vu les obstacles et difficultés qui se dressaient sans cesse devant eux, si leur entreprise n'allait pas contre la volonté de Dieu.

C'est donc à Dieu qu'il fallait recourir pour en obtenir lumière et secours.

Dans ce but, des messes furent célébrées, — on s'imposa des pénitences, et on fit une neuvaine au Sacré-Cœur.

Cet acte de foi fut récompensé.

* * *

Le jeudi, 25 juin 1835, veille de la Fête du Sacré-Cœur, 2^e jour de l'octave de Saint-Jean-Baptiste, patron de la Province, les Révérends Pères s'étant transportés de nouveau à Dinan, arrivèrent, par une circonstance tout imprévue, à la ferme des Bas-Foins.

Vallée profonde, sinueuse et verdoyante, — coteaux pittoresques, — champs plantés de pommiers et de différents arbres, — moissons luxuriantes, — un ruisseau, — deux étangs, — tous les bâtiments d'une ferme, un plateau, — joli panorama, — toutes choses dont l'ensemble leur parut, et dès le premier abord, présenter les conditions nécessaires pour l'établissement projeté.

Si cette propriété pouvait devenir la leur!

Pourquoi pas? Dieu aidant.

Aussi le Père Jean-de-Dieu, prenant une image du Sacré-Cœur dans son livre de prières, la fixa au mur de la maison d'habitation, promettant au Sacré-Cœur de lui consacrer la propriété, s'il en accordait l'acquisition.

La propriété des Bas-Foins.

La propriété des Bas-Foins, en Léhon, appartenait à M^{me} Lesage, née Anna Duval, veuve de Guillaume Lesage, demeurant à l'hôtel de Plouër (Dinan), — et à M^{me} Joséphine Bulourde, veuve de Pierre Lesage, demeurant à la Porte Saint-Louis; — cette dernière agissant pour Joseph et Nathalie Lesage, enfants mineurs.

La propriété contenait trente journaux, tous contigus, — une maison de ferme et un cellier, avec chambres, — deux écuries avec grenier, — un refuge à pores, — un hangar avec pressoir et ses ustensiles.

Mais la famille Lesage tient à ce bien qui est bien de famille; et elle n'a aucun besoin de s'en dessaisir. Voudra-t-elle le vendre?

La première proposition de vente est repoussée avec vigueur, ou plutôt avec une sorte d'indignation.

Ce que voyant, et sans perdre courage, les Révérends Pères s'adressent encore au Sacré-Cœur dont on célébrait la fête — 26 juin.

Le lendemain, de nouvelles propositions sont faites. Et voilà que les dispositions de la famille Lesage sont changées, les difficultés s'évanouissent.

Le 28, la vente était décidée.

Le 29, c'est-à-dire moins de quatre jours après la première proposition, le contrat était signé par-devant M^e Prigent, notaire à Dinan, — et le prix finalement arrêté à soixante-dix mille francs, avec en plus, un pot de vin de six cents francs.

* * *

Dextera Domini.

C'était le cas de dire avec le Psalmiste : *Dextera Domini fecit virtutem* : la main de Dieu a montré sa puissance.

Et en effet,

Pourquoi la famille Lesage s'est-elle décidée brusquement à vendre une propriété à laquelle elle tenait beaucoup ? — que la grand'mère était habituée à fréquenter dès son enfance, — et dont les héritiers étaient mineurs ?

Pourquoi cette famille, très entendue en affaires, et tenant particulièrement à ses intérêts, avec laquelle, dès le principe, en 1831, des pourparlers pour l'achat de l'ancien couvent de Léhon avaient été engagés sans résultats, pourquoi a-t-elle vendu, non seulement sans exploiter les circonstances et en tirer bénéfice, mais à bas prix ?

Pourquoi la divine Providence qui avait fait échouer, d'une manière frappante, et jusqu'au dernier moment, toutes les autres recherches et démarches, pourquoi a-t-elle tout disposé, dans l'achat des Bas-Foins, au-delà de l'espérance, et même contre l'espérance, et en si peu de temps ? — *Dextera Domini.*

Deo Gratias.

Aussi, quand le 5 juillet 1835, le Père Provincial eut fait devant le Chapitre de Saint-Aubin, le compte rendu de son acquisition, ce fut de tout cœur que la Communauté cria son merci vers le Ciel, merci d'autant plus profond que la propriété offrait tous les avantages rêvés :

Sa proximité de Dinan, dont la séparaient dix minutes de marche, — sa situation hors de l'octroi, — son site varié et pittoresque, — ses eaux bonnes et abondantes, — un terrain excellent, — des matériaux de construction, surtout en pierres de taille, — un isolement naturel, etc...

Mais ce merci ne devait pas être seulement l'acte d'un jour, ou d'un groupe de Frères. Le bienfait devant se prolonger d'année en année, l'action de grâces devait se prolonger également.

D'autre part, le bienfait tant désiré et si largement accordé émanait visiblement du Cœur de Jésus, puisqu'il fut accordé après le recours à sa bonté, et au jour de sa Fête.

Il convenait donc de se rappeler ce que Dieu avait dit jadis aux Hébreux, par la bouche de Moïse, en souvenir de la sortie d'Égypte :

Habebitis hanc diem in monumentum et celebrabitis eam solemnem Domino in generationibus vestris cultu sempiterno. (Exode XII, 14). Vous garderez le souvenir de ce jour, et vous le consacrerez solennellement au Seigneur, de génération en génération par un culte éternel.

Par conséquent les Hospitaliers devront eux aussi commémorer le bienfait reçu, et le jour où il fut reçu.

Et c'est pourquoi le Père Provincial, son compte rendu terminé, ajouta :

« Puisque c'est le jour de la Fête du Sacré-Cœur, et sous les auspices de l'Auguste Vierge-Marie, que nous avons visité, et marchandé la propriété, et que tout a été préparé pour l'achat, LA MAISON DOIT DONC PORTER LE TITRE DES SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE. »

Cette décision ne pouvait être qu'acclamée. Elle le fut avec enthousiasme par tous les membres du Chapitre.

* * *

Mais, tout en agissant directement sur les cœurs, la Providence, en la circonstance, s'était servie aussi d'instruments visibles, l'évêque et le notaire.

Le Père Provincial ajouta donc :

« Soyons aussi grandement reconnaissants envers notre digne Évêque. Il est venu exprès pour nous à Dinan, en vue de favoriser, de sa présence et de son appui, la négociation de l'affaire.

» De plus, comme marque de sympathie, il nous a accordé un nouveau titre, écrit de sa main, en faveur de cette fondation, laquelle il avoue devoir mieux nous convenir que Saint-Aubin; et, dans ce titre, il nous recommande à nouveau à la générosité de son Clergé et de tous ses Diocésains.

» Pour ces motifs, et les autres bienfaits précédemment accomplis, à l'égard de notre Ordre, Sa Grandeur a droit à une perpétuelle reconnaissance de la part des enfants de Saint-Jean-de-Dieu qui habiteront cette maison dans la suite des âges. »

« N'oublions pas non plus le zèle infatigable et la grande générosité de M. le notaire Prigent, qui, pendant un an, s'occupa des affaires de la Communauté, s'entremettant très souvent auprès des différentes personnes de qui on voulait acheter, se fatiguant à visiter les terrains et aidant de tout son pouvoir, la conclusion de cette affaire, dont il a dressé l'acte d'acquisition, le tout gratuitement, procurant même une avance de cinq mille francs pour dépenses urgentes. Qu'il soit béni. »



Chapelle du Saint-Cœur de Marie.

LES BAS-FOINS
OU
ASILE
DES
SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE

C'est donc à la date du 29 juin 1835, qu'il faut faire remonter la fondation de l'asile des Sacrés-Cœurs, bien que la première pierre n'en ait été posée que le 21 décembre 1836.

* * *

L'œuvre fut commencée par l'érection d'une chapelle, sous le vocable du Cœur très pur de Marie, sur un emplacement que l'on croyait devoir être celui de l'établissement futur.

Un an après, le 4 juillet 1836, la Chapelle était construite. Mgr Mathias en bénissait la cloche et y célébrait la première messe.

Le 27 juillet de la même année, Sa Grandeur y autorisait la célébration solennelle des Saints Offices par la lettre suivante :

« Nous, Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, vu la requête écrite qui nous a été adressée par le Révérend Père Xavier Gauzi, Provincial des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, voulant donner à ces bons Religieux

établis dans notre diocèse, où ils prodiguent les soins d'une charité si généreuse aux malheureux aliénés, un témoignage spécial de notre estime et de notre affection, — considérant que les mêmes raisons qui nous avaient porté à accorder diverses faveurs et privilèges à la chapelle de leur établissement de Saint-Aubin, militent également pour celle qu'ils ont fait construire aux Bas-Foins, près Dinan, avons accordé et accordons, par ces présentes, valables jusqu'à expresse révocation :

» 1^o la permission de célébrer la Sainte Messe, dans la dite chapelle, tous les jours de l'année, sans excepter même les Fêtes réservées par les statuts diocésains.

» 2^o de chanter la Messe tous les dimanches et Fêtes dans la dite chapelle, etc... »

* * *

Cette chapelle du Saint Cœur de Marie fut le sanctuaire où s'accomplirent les offices liturgiques pendant les travaux de fondation et de construction de l'asile.

C'est sous ses voûtes sacrées, nous disent les Annales de la Maison, que les Frères bâtisseurs vinrent chaque jour, et plusieurs fois par jour, demander à Dieu le courage dont ils avaient tant besoin; et nous devons dire que tous l'avaient en grande vénération.

Le Père Xavier, plus que tout autre, l'aimait d'un amour tout particulier.

Quelque temps avant sa mort il écrivait de Marseille pour recommander sa conservation, « tant et tant de faveurs insignes y ayant été obtenues. »

D'autre part, disait-il encore, ce saint lieu fera connaître à tous les Religieux qui se succéderont à l'asile, les humbles débuts de l'établissement; et il leur rap-

pellera que c'est sous les auspices de Marie, que tous ces vastes logements ont été élevés.

Il leur dira aussi tous les travaux, les peines, les souffrances, les privations, les pénitences, et surtout la ferveur vraiment admirable des Frères aînés.

CONSTRUCTIONS

La chapelle livrée au Culte, on s'occupa de dresser le plan de la maison et de creuser les fondations.

Le plateau où est située la chapelle avait d'abord été choisi pour l'emplacement de l'asile. On commença même à y creuser les fondations. Mais on ne tarda pas à reconnaître que cet emplacement ne pouvait convenir à la construction d'un établissement appelé à devenir dans la suite considérable.

Le grand champ qui était en contre-bas, du côté du nord, fut préféré.

C'est là que s'élève aujourd'hui l'asile des Sacrés-Cœurs.

Bénédiction de la première pierre de l'Asile.

La première pierre des bâtiments fut posée en la fête de l'apôtre Saint Thomas, le 21 décembre 1836.

Cette pierre se trouve à l'angle nord-ouest du bâtiment principal et fait, avec la première colonne de la galerie conduisant à l'église, le coin nord du préau ou

cour d'honneur, tout près de la porte du réfectoire de la Communauté.

La bénédiction en fut faite par Mgr de la Romagère, en présence de quelques notables, dont M. Néel, alors sous-préfet à Dinan.

Le procès-verbal dressé et signé fut scellé dans la pierre.

* * *

Le bâtiment qu'on appelle principal, parce qu'il est de tous le plus considérable et que de lui, comme centre, semblent partir et rayonner tous les autres, s'avance du sud au nord et a cent mètres de long, sur douze de large.

Les travaux de construction furent poussés avec une telle activité qu'à la fin de 1837, la charpente était dressée non seulement sur le bâtiment sus dit, mais encore sur la moitié de l'aile nord s'en allant perpendiculairement du côté du levant; et qu'à la Toussaint 1838, presque toutes les croisées et portes étaient placées et les salles aménagées, de sorte, qu'en mars 1839, les deux bâtiments étaient complètement finis.

Aussi on put avant la fin de 1838 envisager comme possible et, de fait, réaliser le transbordement du personnel de Saint-Aubin dans le nouvel Asile.

Saint-Aubin à Dinan (1838).

Ce transbordement n'était point chose facile. Il réclamait, au contraire, beaucoup de tact, de précautions, de prudence et de savoir-faire.

De Saint-Aubin à Dinan, la distance n'est pas inférieure à 37 kilomètres par la route la plus courte,



Cour intérieure et bâtiment central.

c'est-à-dire par Plédéliac et Jugon. Mais cette route existait-elle alors? et, si elle existait, était-elle praticable?

Et de quels moyens de locomotion disposait-on? Et comment transporter en voitures de pauvres malades qu'on a peine parfois à maintenir dans une salle?

Comment empêcher les rixes, les accidents, les évasions?

Et cependant ce transbordement qui se fit par groupes, les uns en voiture, les autres à pied, se fit d'une façon si admirable que la Préfecture tint à en féliciter les auteurs.

L'aménagement aux Bas-Foins laissait sans doute quelque peu à désirer. Le contraire serait étonnant.

Mais si grand avait été le désir de recevoir enfin la colonie de Saint-Aubin, et on avait tant travaillé et même tant souffert dans ce but, que la joie fut universelle quand la colonie put prendre possession de l'édifice et s'y installer convenablement.

D'ailleurs, nous l'avons dit, en mars suivant, tout le confortable alors possible était réalisé.

Oui : tout le confortable était réalisé; mais les Frères auraient pu dire à quel prix?

Mais les Frères ?

Pendant la construction de la chapelle et celle des édifices sus dits, c'est-à-dire pendant trois ans, les Religieux avaient habité les logements de la ferme.

Or ces logements n'étaient pas appropriés à l'usage qu'il fallait en faire.

On y avait apporté sans doute quelques modifications, mais des modifications de fortune.

Le logement principal qui se composait d'une cuisine et d'un cellier, sous même toiture, avec, au bout, un petit pavillon, avait été élevé d'un étage.

Le rez-de-chaussée resta la cuisine.

L'étage fut employé au Réfectoire, à la Dépense et à la Pharmacie.

Le pavillon qui, jadis, servait de pied-à-terre à la famille Lesage, pendant la belle saison, devint le parloir.

Et sous les combles, on avait ménagé un grenier, un grenier qui servait de dortoir.

Quand il fut question en 1875, de transformer en dortoir le grenier se trouvant au-dessus de la salle Saint-Raphaël, afin d'espacer davantage les lits dans les autres salles, les médecins n'approuvèrent pas le projet.

Et cependant la toiture aurait été plafonnée, et chaque malade aurait eu un lit confortable.

Qu'auraient-ils donc dit du grenier de la ferme, s'ils avaient été consultés ?

Eh bien ! c'est dans ce grenier, sur de pauvres paillasses, que les Religieux avaient pris, chaque soir, leur repos si bien mérité, chaque soir, pendant les trois années laborieuses et pénibles des premières fondations.

Ils n'y étaient pas seuls. Les rats y pullulaient.

Le Père de Magallon qui lui aussi y couchait sur la paille, racontait vingt ans plus tard, lorsqu'on l'invitait à s'accorder quelques adoucissements que ses infirmités et son âge semblaient imposer :

« Bah ! Je suis trop bien couché... bien mieux couché qu'à Dinan. Je puis dormir sans être réveillé en sursaut par des escadrons de rats, se livrant bataille sur mes couvertures, et sans tenir en mains un long bâton pour effrayer les combattants, dans leurs audaces par trop impertinentes. »

Et cela, répétons-le pendant trois ans !

(Ces appartements se trouvaient situés sur le lieu occupé présentement par la cour de Saint-Louis, à une quinzaine de pas du réfectoire de cette salle.)

Non loin de là, là où se trouve aujourd'hui la boulangerie, un autre bâtiment de la ferme aurait pu fournir aux Frères un dortoir moins incommode, mais par cela que le dortoir y était moins incommode, les bons Frères l'avaient réservé pour les malades.

Et douze malades, venus de Saint-Aubin, y étaient logés.

M^{gr} de la Romagère.

Cependant M^{gr} de la Romagère n'oubliait pas ses chers Frères. Il venait de les voir à l'œuvre pendant trois ans, intrépides contre les fatigues et les intempéries, dévoués jusqu'à l'oubli complet de toutes les aises, pieux et pleins de foi.

Il pouvait donc, une fois de plus, les apprécier.

Aussi fut-il heureux de leur donner dès le premier usage qu'ils firent de l'asile, un nouveau témoignage d'estime et d'affection, en autorisant l'érection d'un autel dans le nouveau bâtiment. Par là, en effet, les prêtres religieux ou séculiers pourront plus facilement dire la messe pendant l'hiver et les jours pluvieux, et les Frères et les aliénés plus facilement y assister.

La permission porte la date du 15 décembre 1838.

Cette concession bienveillante fut-elle le dernier acte public de M^{gr} de la Romagère en faveur des Frères ?

Nous ne pouvons le préciser, faute de documents.

Quoi qu'il en soit, deux ans plus tard, février 1841, le bon Évêque mourait.

Il avait 85 ans d'âge, 60 ans de sacerdoce et 22 ans d'épiscopat.

Sa mort.

Sa mort fut un événement douloureux pour la Communauté des Sacrés-Cœurs. En lui, en effet, ne perdait-elle pas un protecteur, un ami, un Père ?

Il va sans dire et sans recourir au témoignage des Archives, que la reconnaissance et l'affection des Religieux se traduisirent par de nombreuses communions et de ferventes prières en faveur du vénérable Défunt, et que l'hommage public à lui rendu par la Communauté, soit à l'occasion des obsèques, soit à l'occasion du service funèbre célébré au couvent, répondit à leurs sentiments intimes.

Les Constructions continuent.

Cependant si vaste qu'il fût déjà, l'asile allait être trop étroit pour recevoir d'autres malades.

L'asile en comptait alors 240, soignés par 10 employés et 40 religieux.

Aussi, le 4 avril 1841, le Père Laurent Jayre qui succède au Père Simon Caussade, propose la construction de l'aile du midi, et celle du mur destiné à fermer les cours.

Et on se mit à l'œuvre.

Pendant ce temps-là, bien d'autres améliorations dans l'aménagement de la Communauté sollicitaient son activité :

Décors de la chapelle, qu'on reconnut vite comme trop petite, et trop éloignée des services et du réfectoire ;

Une chapelle pour les morts ;
Une infirmerie pour les Religieux ;
Amélioration de celle des malades ;
Amélioration de la salle Saint-Roch ;
Grilles aux fenêtres des galetas ;
Travaux à la Pharmacie ;
La Bibliothèque ;
La Salle des Archives ;
La Basse-cour et une Basse-cour supplémentaire...
Tout cela était installé, achevé au 7 novembre 1841.
L'aile du midi elle-même était à peu près terminée.

Mais d'autres grands travaux sont en vue, et ces travaux sont urgents :

- On réclame des cours pour l'aile du midi ;
- un dortoir isolé pour les bruyants ;
- une maison, pour le médecin et sa famille ;
- un puits à la portée de la cuisine ;
- un hangar, une remise, une boucherie ;
- un chemin pour voitures, depuis le bâtiment du four jusqu'à la barrière qui est entre le cimetière et les Brulons ;
- la construction de l'aile nord, c'est-à-dire son achèvement. C'est dans cette aile, en effet, que doit se trouver le quartier des Religieux. N'est-il pas temps que l'on pense à eux ?
- Il s'agit aussi de construire, chaque année, un peu du grand mur de clôture de la propriété ;
- de chercher et de préparer des matériaux pour la construction de l'église.

C'est dire que pendant plusieurs années encore, l'asile sera un chantier de constructions.

Mais, avant de continuer notre récit, ne pourrions-nous pas, devant la multiplicité des travaux qui s'exécutent, et à la vue des monuments qui sortent si merveilleusement de terre, nous demander ce que se demandaient les contemporains des bâtisseurs, quelle était donc la bourse qui permettait coup sur coup un effort aussi considérable ?

— Celle des banquiers, sans doute ?

Non, répondent les Archives. A cette époque la Communauté n'avait pas de dettes, à part le prix de la propriété et cinq mille francs empruntés.

La Providence était intervenue par la charité des bonnes âmes. En tout cas, cette situation financière proclamait l'habileté des administrateurs et les sacrifices des Frères.

Ne pourrions-nous pas nous demander également, chose importante, ce que devenaient l'esprit religieux et le bon ordre de la maison dans ce pêle-mêle d'ouvriers, de malades, d'étrangers, de visiteurs, et sous l'influence des préoccupations matérielles de chaque jour ?

A cette question le procès-verbal de la visite canonique du Père Provincial Jean-de-Dieu, en 1841, donne réponse :

Le Père Provincial rend hommage à la piété, à la paix et à la régularité des Religieux qui, malgré les soucis des malades et des constructions, n'oublent point la culture et la sanctification de leurs âmes.

Une seule recommandation leur est faite, c'est de persévérer dans l'éloignement du monde et l'amour de la vie cachée.

L'Aile nord.

Les travaux mentionnés ci-dessus, à la date du 7 novembre 1841, étaient, quelque trois ans plus tard, terminés.

L'aile nord était également terminée, à la grande joie de tout le personnel, surtout des Frères.

C'est dans cette aile, en effet, que l'on devait disposer une vaste salle comme chapelle provisoire, en attendant la construction de l'église, et ainsi parer aux multiples ennuis provenant de l'éloignement de la chapelle du Saint-Cœur de Marie et de l'exiguïté de l'oratoire intérieur.

Le 24 octobre 1844, la salle était prête. Nous y trouvons les Religieux assemblés autour de Mgr de Lesquen, ancien évêque de Rennes, qui va la bénir.

C'est aussi dans cette aile nord, à l'étage supérieur, que les Frères vont enfin trouver logement, d'abord en dortoir, et avec le temps, en cellule. Ce n'est en effet qu'en 1850, sous le priorat du Père Isaac Durosoy, que chaque Religieux put avoir sa chambrette.

Douze ans nous séparent encore de la construction de l'église. Jusqu'à son complet achèvement, elle sera le grand objectif. D'ici là on étudiera les plans, et on préparera les matériaux.

Acquisitions et Achats de terrains.

Une maison, comme les Bas-Foins, ne se conçoit guère, au point de vue alimentaire, sans une exploitation agricole.

Les cuisines, les réfectoires réclament des légumes et des fruits. Où les prendre, si les jardins font défaut ?

Les œufs, les volailles, le lait, le beurre..., comment avoir tout cela sans une basse-cour?

Et comment avoir une basse-cour, si l'on n'a pas le grain, la paille et le fourrage?

Les céréales que l'on récolte soi-même coûtent moins cher que sur le marché. Si la différence par quintal est appréciable, que deviendra cette différence multipliée des milliers de fois?

L'élevage des animaux de boucherie, quand il est possible, est rémunérateur. — Par exemple, que de choses utilisées avec une porcherie! et que de choses perdues sans une porcherie!

Mais comment tout cela, sans une exploitation agricole productive?

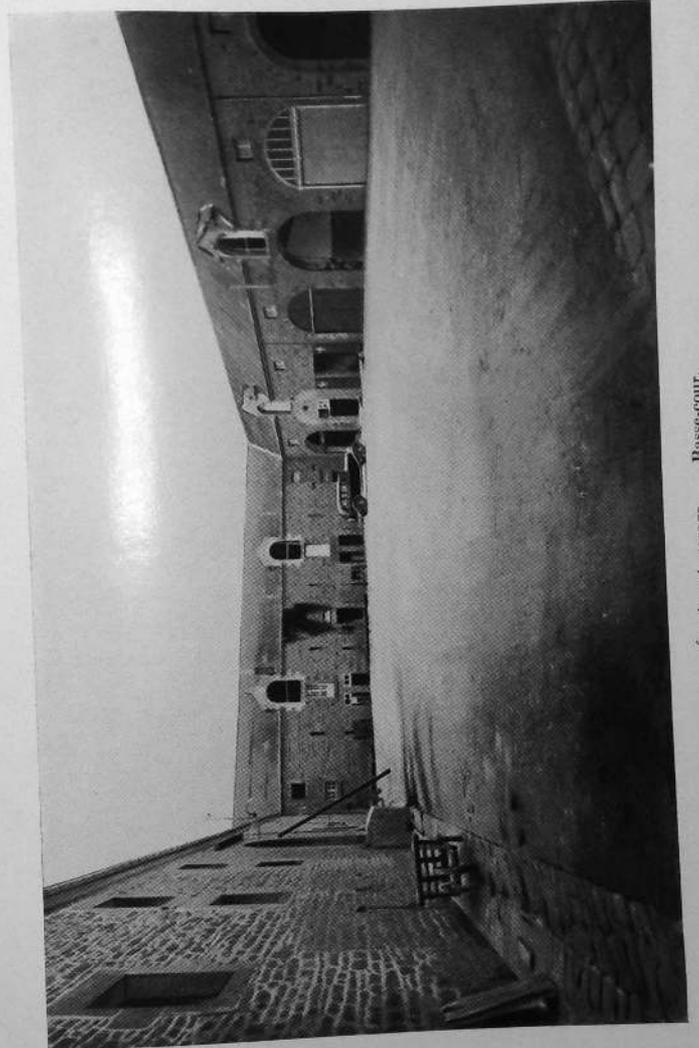
D'autre part, et le point de vue mérite d'être pris en considération, n'y a-t-il pas, parmi les habitants de l'asile des centaines de bras qu'il faut occuper pour assainir les cerveaux?

N'y a-t-il pas des cerveaux à qui le soleil, le grand air, sont nécessaires, sinon pour guérir, au moins pour ne pas totalement se débilitier?

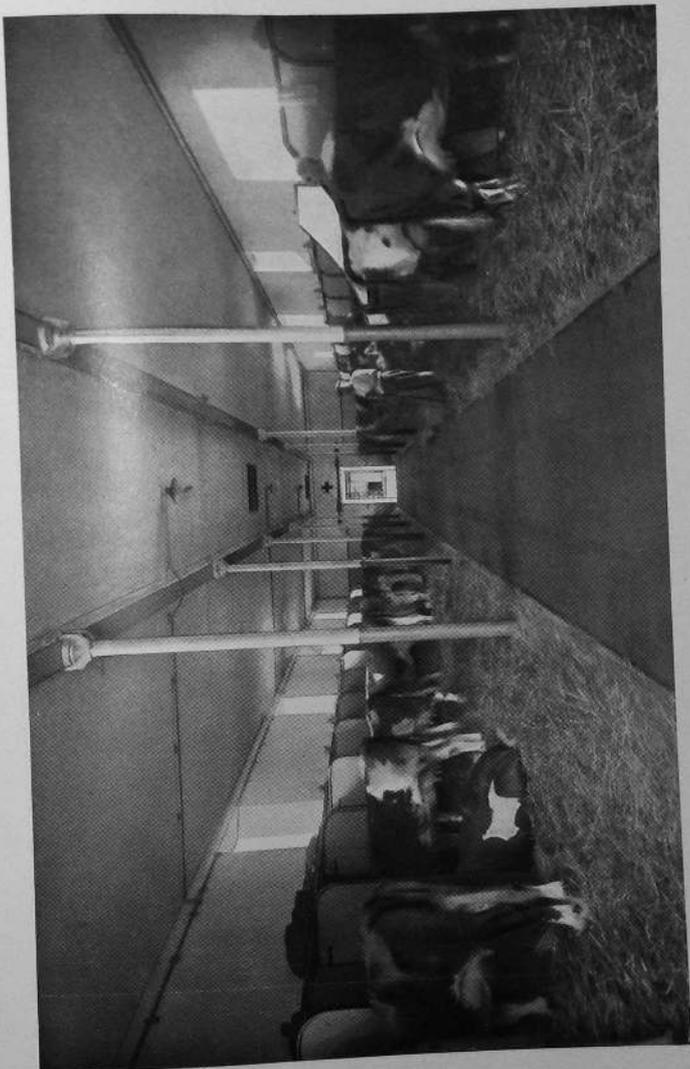
Aussi, pour nos Hospitaliers fondateurs, il ne s'agissait pas seulement de donner à leurs malades des appartements confortables, il fallait songer au ravitaillement, au grand air et à l'espace dont ils avaient besoin.

Il fallait donc songer à élargir, autant que possible, le domaine, par l'achat des terrains contigus ou à proximité.

C'est ce que l'on commença de faire dès que les circonstances le permirent.



Écuries et garage. — Basse-cour.



Écurie des vaches.

En 1843, c'est l'achat d'un journal de terre situé derrière la Chapelle du Saint-Cœur-de-Marie.

C'est l'acquisition du Champ Couronné en Léhon.

En 1844, c'est l'achat de trois pièces de terre, formant ensemble 60 à 65 ares, au-dessous du Saint-Esprit, près la grande carrière.

En 1846, achat du Courtil des Granges, situé au Saint-Esprit, et d'une autre pièce de labour nommée la Vallée-au-Lu; acquisition du Champ Richard; Le Clos de l'Argentoué (1 h. 70 ares); le Clos de Pipe-Souris, 36 ares.

En 1847, acquisition de la maison du jardin Doïnnel, située à la Grande Haye, et différentes pièces de terre, situées au Saint-Esprit.

En 1847, acquisition de la Coulébart, propriété de 48 hectares, 45 ares, 82 centiares.

En 1878, acquisition par le Père Edmond, du Clos Gatels, en la commune de Quévert: 62 ares, 80 centiares.

En 1888, achat de l'Abbaye de Léhon.

En 1890, achat des Cosnillères: 1 hectare 56 ares, en carrière et labour.

En 1891, le Clos Barthélemy, en Dinan, près la route de Brest.

En 1892, achat des bâtiments occupés par la manutention militaire, et d'un vaste terrain (2.080 mètres carrés) ayant accès sur le chemin des Cosnillères.

Le chemin de l'Orme.

C'est à cette époque que surgit un conflit qui, s'il n'avait été heureusement résolu, aurait gêné, jusqu'à l'entraver, le développement de l'asile.

Un chemin vicinal, dénommé le Chemin de l'Orme, traversait la propriété des Bas-Foins, du sud au nord.

De ce chef, et par suite du mauvais vouloir de quelques individus, les murs de clôture ne pouvaient se terminer du côté du Pirot et de la Coulébart.

Pourparlers, démarches et propositions restant sans résultats, le Père Claude-Marie Gaudet, alors prier, entreprit le voyage de Paris.

De ce voyage, où il eut un entretien avec le Ministre de l'Intérieur, le Père revint avec l'autorisation de clore ce chemin, à la condition d'en établir, aux frais de l'asile, un autre faisant communiquer le village du Saint-Esprit avec la nouvelle route de Brest.

Ainsi fut fait.

Un ennui similaire survenu à propos d'une carrière en pleine exploitation et située dans l'enclos, fut dissipé à la requête du Père Claude qui en référa encore au Ministère.

Il en fut ainsi de plusieurs autres procès du même genre.

La Conciergerie (Brest).

Cependant l'asile, bien que manquant de façade, s'élevait, imposant déjà au fond de la vallée.

L'entrée par le village du Saint-Esprit ne convenait plus, parce que trop écartée de la grand'route et assez difficile d'accès.

La route de Dinan à Brest qui côtoyait les hauteurs de la propriété en réclamait l'entrée principale.

Aussi, en mars 1851, un chemin fut fait pour y accéder.

Ce chemin qu'on tailla sur le flanc de la colline partait de ce qu'on appelle aujourd'hui la façade pour aboutir au sommet des Buttes-Denis. Il est devenu la belle et pittoresque avenue que le visiteur a devant

les yeux, quand il a franchi le grand portail. Il est couronné et dominé dans toute sa longueur par la Conciergerie qui alors fut établie et qui continue d'être sous la forme de deux gracieux pavillons, au sommet des buttes.

En juillet 1851, c'est un autre chemin qu'on ouvre, le chemin de la basse-cour aux cuisines, puis le chemin qui conduit au cimetière.

En 1853, c'est la construction d'un grand hangar de 250 pieds de long, dans lequel on doit installer les moulins et pressoirs pour la fabrication du cidre en face de l'aile nord extrémité est.

Puis, côtoyant le chemin de la basse-cour, une cour fermée pour y entasser la provision des pommes à cidre.

Rescrit pour la Province de France (1853).

Avant d'en venir à la construction de l'église, mentionnons le Décret de la Congrégation des Evêques et Réguliers relatif aux hôpitaux de la Province de France, en date du 14 janvier 1853, qui dut mettre de la joie aux cœurs des Frères.

En voici la teneur :

« ART. 1. — Sont reconnus comme régulièrement fondés, ainsi que les autres couvents du même Ordre, les cinq couvents-hôpitaux de Lyon, Dinan, Lille, Paris et Marseille.

» ART. II. — Ces couvents forment une vraie et régulière Province, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, conformément aux Constitutions de l'Ordre et aux Décrets apostoliques, relatifs spécialement aux Provinces d'au-delà les monts.

» ART. III. — Le Couvent de Lyon reste la résidence du Provincial et la Maison de Noviciat, comme aussi provisoirement celle du Séminaire, avec faculté d'avoir encore un Noviciat à Dinan pour les tertiaires (pendant cinq ans, s'il était besoin.)

» ART. IV. — Autorisation de célébrer dorénavant les Chapitres Provinciaux dans la forme prescrite par les Constitutions de l'Ordre, et pour la première fois, au prochain mois de mai 1853, au jour précis et sous la présidence que désignera le T. R. Père Général; à laquelle époque devra cesser l'état exceptionnel dans lequel se trouvaient jusqu'à présent les couvents-hôpitaux de France. »

C'était donc, pour les Frères, la reconnaissance canonique de leurs hôpitaux de France.

La Province, à l'égal des autres Provinces de l'Ordre, pourra désormais avoir des Chapitres Provinciaux.

L'ÉGLISE

On en discutait le plan et on en préparait les matériaux depuis douze ans.

Le 30 mai 1856, eut lieu la bénédiction et la pose de la première pierre.

En voici le procès-verbal :

« L'an de grâce 1856, le 30 mai, solennité du Sacré-Cœur de Jésus, fête patronale de ce Couvent-hospice des Sacrés-Cœurs sis en Léhon, près Dinan, Côtes-du-

Nord, diocèse de Saint-Brieuc, et anniversaire de sa fondation en 1835, sous le Pontificat de N. S. Père le Pape Pie IX, l'épiscopat de Mgr Jacques-Jean-Pierre Lemée, évêque de Saint-Brieuc, M. l'abbé Hémerly étant recteur de la Paroisse de Léhon, commune où se trouve situé le sus-dit couvent, M. Jean Marie Amiot en étant Maire, sous le priorat du R. Père Isaac Durosoy, récemment confirmé dans ses fonctions au chapitre général de son Ordre tenu à Rome en avril dernier.

» Je, Malo Brajeul, curé-doyen de Saint-Sauveur de Dinan, chanoine honoraire de Saint-Brieuc, ai, par délégation spéciale de Mgr Jacques-J.-P. Lemée, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, maintenant en tournée de confirmation, béni et posé la première pierre de l'église que vont édifier les Révérends Frères de Saint-Jean-de-Dieu, de l'asile des Sacrés-Cœurs en Léhon, près Dinan, Côtes-du-Nord; laquelle église est sous le vocable du Sacré-Cœur de Jésus et du Saint et Immaculé cœur de la Bienheureuse Marie toujours Vierge.

» En présence de la communauté réunie et d'un grand nombre d'ecclésiastiques qui signent avec nous, de M. le Recteur de Léhon et de M. Jean-Marie Amiot, maire de la dite commune. »

Les travaux de construction durèrent dix ans, malgré l'activité et la bonne volonté qu'on y mit.

Les ressources firent défaut, dès le début. On emprunta et on tendit la main.

Des bourses s'ouvrirent, car nous lisons aux Archives, que le 5 avril 1857, le Père Prieur donnait à ses Frères connaissance des obligations contractées par la maison vis-à-vis des bienfaiteurs de la chapelle en construction; lesquelles obligations traduites en prières, en

messes et en participation aux bonnes œuvres de l'Ordre, à perpétuité, sont consignées au Registre.

Cependant le plan qu'on avait définitivement adopté en janvier 1856, dut être modifié en 1863, pour raisons financières.

De ce chef, le projet de flèche fut abandonné.

Pour la même raison, les vitraux qui devaient être colorés et historiés furent transformés en grisailles.

Quoi qu'il en soit, en 1866, quand elle fut terminée, la chapelle apparut à tous comme un bijou d'architecture ogivale du XIII^e siècle, dont la valeur était rehaussée par la qualité de la pierre, c'est-à-dire par le granit dont elle était bâtie, granit sorti des carrières de l'asile.

(Ce granit, si rebelle qu'il fût au ciseau, fut poli et fouillé de la façon la plus délicate et avec une véritable intelligence du trait par des ouvriers du pays.)

Un porche gracieux et divisé en trois travées d'inégales dimensions en précède l'entrée.

Sur la façade se détache une rosace merveilleuse.

Aux angles de cette façade s'élèvent deux tourelles octogonales contenant les escaliers et la chambre des cloches.

Au fond du porche, c'est la porte principale de l'église.

Qu'elle s'ouvre, et l'œil est émerveillé.

Une croix grecque.

Du pignon de la nef jusqu'au chevet, sa longueur est de 36 mètres.

D'un pignon du transept à l'autre, la largeur est de 33 mètres; sous voûte sa hauteur dépasse 17 mètres.

Au centre, se dresse le maître-autel, avec double table, faisant face, l'une à l'abside occupée par les

religieux, l'autre, à la nef, et disposé de façon que ni les malades qui sont dans les transepts ne voient les étrangers de la nef, ni que les étrangers de la nef ne puissent voir les malades.

La nef et chaque bras du transept sont séparés du chœur par une grille en fer forgé.

Voici quelques lignes empruntées à M. Hawke, l'architecte de la Chapelle et que M. l'abbé Fouéré-Macé a insérées dans son livre : *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Léhon*;

« Un soubassement plein, uni dans le transept, mais orné d'arcatures dans la nef et le sanctuaire, supporte les 29 fenêtres et la superbe galerie qui règne autour de la chapelle et lui donne un air de grande cathédrale.

» Les trois pignons sont complètement ajourés. Sur celui de la nef, est dessinée une rosace admirable de 8 m. 60 de diamètre, composée d'un oculus central et de deux séries de compartiments tréflés et rayonnés.

» Ce travail est magistral. Sa valeur artistique est encore accrue par la richesse des travaux qui remplissent les trente-six rayons partant du centre, et qui représentent les principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur.

» Les deux pignons du transept sont ornés chacun d'une fenêtre aux vastes dimensions, divisée en quatre compartiments, au moyen de trois meneaux intermédiaires, avec tympan ajouré et enrichi de trois roses à six lobes.

» Ces fenêtres sont décorées de beaux vitraux représentant des Saints ou retraçant des traits miraculeux empruntés à la légende de Saint-Jean-de-Dieu.

» Sur les verrières de l'abside, l'artiste a peint les Bienheureux spécialement honorés dans l'ordre des

Frères Hospitaliers, et les images des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, auxquels l'Asile est consacré. »

Rien ne manquerait à cette chapelle, si, comme le comportait le plan primitif, elle avait sa flèche, et, dans la nef, une travée de plus.

Sa Consécration.

Bénite et livrée au culte, l'an 1866, le jour de la fête du Sacré-Cœur, l'église fut consacrée le 15 octobre 1873, par Mgr David, évêque de Saint-Brieuc.

Sa Grandeur était assistée par M. l'abbé Limon, secrétaire général de l'Évêché, par M. l'abbé Dagorne, supérieur des Cordeliers, par M. l'abbé Marval, curé de Saint-Malo de Dinan.

Faisaient l'office de diacre et de sous-diacre, MM. les abbés Dubois, vicaire à Saint-Sauveur, et Gauthier, vicaire à Saint-Malo.

M. l'abbé Dubourg, secrétaire particulier de Monseigneur, faisait l'office de maître des Cérémonies.

Étaient présents avec bon nombre d'ecclésiastiques des environs :

M. l'abbé Brajeul, vicaire général honoraire, curé-doyen, archiprêtre de Saint-Sauveur et Chevalier de la Légion d'Honneur.

MM. Richard, recteur de la paroisse; R. Père Xavier Gauzi, prêtre, ex-provincial de l'Ordre et fondateur de la Maison; R. Père Isaac Durosoy, ancien prieur; les RR. Pères Jean-Louis Dufour et Régis Constant, prêtres de l'Ordre; l'abbé Frachou, aumônier auxiliaire.

M. Delâtre, sous-Préfet de Dinan.



Intérieur de l'église.



Chapelle (Transept sud).

M. Flaud, maire de Dinan, et député.

M. Chupin, maire de Léhon.

M. Roger, maire de Pleudihen, conseiller général,
— et autres notabilités qu'il serait trop long d'énumérer.

Étaient aussi présents les membres de la Communauté au nombre de cinquante-six, desquels plusieurs ont signé.

* * *

Aménagement.

Les grandes constructions sont finies, au moins temporairement.

Désormais, il s'agira d'aménager et d'améliorer ce qui est fait.

C'est pourquoi :

1860. — Achat d'une pompe à incendie.

1861. — Une bascule pour les voitures chargées.

+ Transformer le champ de la Ville en jardin potager.

1865. — Pétrin mécanique.

+ Achats des différents objets pour le Culte et l'ameublement de la Chapelle.

1866. — Nouveaux fourneaux pour la cuisine.

1869. — Construction d'une maison pour le médecin en chef, sur la route de Dinan à Brest, vu que celle du Saint-Esprit est trop isolée, et que l'accès en est difficile.

1873. — La grille en fer forgé, devant le porche de l'église, pour empêcher les conversations profanes trop près du sanctuaire et pour en empêcher l'accès aux animaux.

+ une grille en fer fortement scellée autour de la carrière.

+ La galerie qui part du haut de l'escalier, près de la porte de la salle Saint-Jean-Baptiste, jusqu'à l'Infirmierie, avec charpente en fer et couverture en verre.

1874. — Remplacer l'orgue trop faible par un autre plus puissant, qui, d'après les conseils de M. Debierre, fabricant, sera placé non pas dans la tribune, mais au fond de l'abside.

+ Remplacer les autels de Saint-Jean-de-Dieu et de Saint-Joseph, qui sont en fonte, par des autels en bois.

1876. — Placer au fond du transept, du côté de la Sacristie, au-dessus de la porte qui y conduit, le reliquaire qui était au fond de l'abside.

+ Refaire le bassin du jardin qui n'est pas étanche.

+ Continuer les murs du jardin.

*
*
*

Les Incendies (1876).

C'est en 1876 que quatre incendies qui se déclarèrent à quelques jours de distance, vinrent jeter la consternation et la terreur dans toute la communauté, non pas seulement parce qu'ils mettaient en péril l'établissement tout entier, mais parce qu'ils éclataient mystérieusement et malgré la surveillance.

Le premier, qui fut le plus terrible, parce qu'il ne put être maîtrisé, éclata le 24 octobre, à 8 h. 20 du soir, dans l'aile nord-ouest, et il se propagea avec tant de rapidité, que, sans qu'on ait eu le temps d'aviser à quoi que ce soit, tous les bâtiments flambaient depuis la salle Saint-Jean-Baptiste jusqu'aux parloirs.

On se précipite sur les malades. On peut les sauver tous, moins un dont on ignorait la présence dans ce quartier, parce que ce quartier n'était pas le sien.

Dinan et les environs accoururent. Les autorités civiles et ecclésiastiques étaient là. Les pompiers étaient là. Les soldats du 24^e dragons étaient là, et la chronique dit qu'ils travaillèrent avec une ardeur au-dessus de tout éloge.

Mais l'eau fit défaut, l'incendie devint de plus en plus violent.

Tous les efforts durent se concentrer pour préserver les bâtiments contigus.

Toute l'aile, dans les limites sus-dites, fut brûlée.

Et l'on se demanda quelle était la cause du sinistre ? Et personne après un examen loyal, ne se reconnaissait coupable d'imprudence.

On n'osait pas demander qui pouvait en être l'auteur ?

Mais, voilà que 15 jours après, le 8 novembre, un autre incendie se déclare dans le quartier Saint-Michel.

Au-dessus du foyer de l'incendie étaient couchés les malades de Saint-Joseph. Et ils refusaient de se lever. Que de peines pour les faire descendre !

L'incendie fut éteint après plusieurs heures d'un travail opiniâtre.

On put se rendre compte que le feu avait été allumé dans un tas de copeaux... La main criminelle devenait visible; mais quelle était cette main ?

Les pauvres Frères étaient bouleversés.

Deux jours après, le 10 novembre 1876, alors que tous les malades étaient couchés depuis une heure, un troisième incendie dévorait des mansardes de l'aile midi.

Qui donc l'avait allumé ? Qui donc, si ce n'est celui qui avait allumé les autres ?

Mais qui est-ce ?

La plupart des Frères ne dormaient plus en repos. De jour et de nuit, ils faisaient des rondes, et cela depuis quinze jours.

C'est dans une de ces rondes, au lendemain du troisième incendie, dans la nuit du 10 au 11 novembre, qu'ils découvrent une nouvelle tentative criminelle dans un local où les draps et les rideaux de lit brûlaient.

Cette fois, complètement désemparés et n'osant croire encore à la culpabilité de celui qu'ils soupçonnaient, les Frères réclament du ciel, par des prières plus ferventes encore, l'assistance dont ils ont tant besoin.

L'intervention céleste ne se fit pas attendre : trois jours après, le coupable était découvert.

C'était un malade du nom de Le Coz, lequel fut remis entre les mains de la police.

Après une enquête judiciaire et un examen médical prolongé, Le Coz fut finalement renfermé à Bicêtre où il mourut.

Reconstruction de l'Aile brûlée.

L'alerte avait été chaude.

Au Père Edmond Pathouot, nommé prier, incom-
bait la charge de reconstruire le bâtiment incendié.

Des formalités préalables s'imposaient, surtout vis-à-vis des sociétés d'assurances.

Quand tout fut réglé, et le secours du Ciel invoqué, le Père entreprit les travaux. Il les conduisit avec une habileté et une activité telles que, sans le moindre accident, le 15 juin 1878, veille de la Fête de la Sainte-Trinité, la bénédiction solennelle put être faite par le Père Aumônier.

Le soir du même jour, la communauté couchait dans le nouveau bâtiment.

Si la reconstitution se fit sans accident pour les ouvriers, il n'en fut pas de même pour les malades employés à brouetter sous la direction du Frère Bruno.

Le 23 mai 1878, un aliéné appelé Lemonnier, brouettait des pierres, quand, pris d'un accès de fureur, il frappe, avec une bêche trouvée par hasard sur le chantier, l'employé Hyacinthe Levaillant entré à l'asile en janvier 1878, et le tue.

Rencontrant un aliéné, Madec, qui se tenait assis sur sa brouette, quelques pas plus loin, il lui fendit le crâne.

Deux autres malades arrivent. Il les frappe, et l'un d'eux mourut de sa blessure.

Sans le dévouement du Frère Bruno, accouru immédiatement, et qui, au péril de sa vie, parvint, non sans peine à le terrasser, ce furieux aurait fait encore d'autres victimes.

* * *

Il était prudent de prendre quelques mesures défensives et préventives contre l'incendie (1877).

1° Deux coffres-forts, dont l'un plus petit destiné au Frère économe, l'autre plus grand et disposé de façon qu'on puisse y conserver non seulement des valeurs, mais encore les pièces les plus importantes, comme titres de propriété, registres de compte, à l'abri du feu;

2° Un religieux doit surveiller toute la maison, et particulièrement les quartiers des malades, pendant les offices, les repas et même les récréations;

3° Des terrasses, des murs de refend et des portes capables de résister au feu, pour circonserire le feu en cas d'incendie.

* * *

Depuis la reconstruction du Bâtiment Nord-
Ouest incendié (1878-1886).

Voici venir les années de persécution contre l'Église, et les Congrégations religieuses tout d'abord.

L'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu sera-t-il, lui aussi, victime des décrets? L'asile de Dinan abrite 623 malades.

Sa devise, cependant, n'a rien de séditieux : *Charitas*, Charité.

On la connaît : elle se lit au-dessus de son blason. On doit savoir comment elle est réalisée. Les inspecteurs civils l'ont vu dans leurs inspections.

L'avenir est sombre.

Quand le sol tremble, ce n'est pas le moment de bâtir.

Est-ce à cette incertitude du temps et de l'avenir qu'il faut attribuer une sorte d'arrêt dans les travaux à l'asile ?

Mentionnons quelques faits.

En 1878, 22 octobre. C'est la bénédiction de l'Oratoire, de l'Oratoire qui vient d'être reconstruit, dédié à saint Joseph, et érection canonique du Chemin de la Croix.

Un an après, 29 octobre 1879. Bénédiction, par Mgr David, d'une des cloches de l'église, laquelle cloche a été refondue.

1880. — On examine quel serait l'endroit le plus convenable pour retenir dans un bassin les eaux potables.

1881. — On s'occupe de l'église de Léhon.

1882. — Mgr David pontifie pour la Fête Patronale. 8 mars.

Le 27 juillet suivant, Monseigneur mourait, après vingt ans d'épiscopat.

1882. — Mgr Bouché nommé évêque, 20 septembre, préconisé par Léon XIII, dans le Consistoire du 25 septembre, — sacré le 30 novembre, dans sa cathédrale, — fut son successeur.

Le 19 juin 1883, Mgr Bouché faisait visite aux Bas-Foins.

1884. — Lors des expulsions en 1880, le Père Prieur avait fait vœu d'ériger une statue du Sacré-Cœur, sur un socle de granit, à l'entrée de la pelouse, en face de la Chapelle. — Adopté.

1885. — L'année 1885 fut marquée par la mort tragique du Frère Anatole Balcou.

Nous ne pouvons passer cette mort sous silence, ni la mentionner comme un vulgaire accident.

Le Frère Balcou mourut à son poste, victime du devoir et de la charité chrétienne.

Le Frère Anatole était chargé de la salle du Bienheureux Jean-Grande.

Vers 2 heures de l'après-midi, le samedi 30 mai 1885, le plus grand nombre des malades de la salle était en promenade. Quelques-uns seulement étaient restés, parmi lesquels se trouvaient Yves-Marie Le Trévidy et Henri Buissier, deux repris de justice avant leur internement.

Pris d'un accès de folie furieuse, Le Trévidy se précipite sur le Frère, et Buissier l'imita. Le Frère peut les repousser, et sortir dans la cour.

Le Frère Philibert, de la cuisine, se trouvant en ce moment à l'une de ses fenêtres, et voyant le Frère

tout couvert de poussière, eut la pensée qu'il se passait quelque chose d'insolite. Il se hâta d'aller voir.

Le Frère avait dû rentrer dans la salle.

Il entre, et voit le Frère Anatole étendu par terre et baigné dans son sang.

Il crie au secours, mais est assailli de suite par Buissier qui le frappe violemment à la tête à coups de sabots.

Philibert put sortir, appeler et se réfugier à la cuisine.

Des employés entrèrent dans la salle et mirent à raison et en fuite les deux assassins.

Arrêtés, ceux-ci furent conduits sous bonne garde à la salle Saint-Raphaël.

Le Frère Anatole, le crâne brisé, mourut le lendemain. Il avait pu recevoir l'absolution et l'extrême-onction, et faire un acte de soumission à la volonté de Dieu. Il était âgé de 62 ans, et frère depuis 16 ans. — *Memoria sit in benedictione.*

1885. — Le Père Prieur Pathouot installe un calorifère pour l'église.

Le plan primitif de l'église comprenait l'installation d'un calorifère. Malheureusement on n'en tint pas compte.

Le froid se fit sentir.

Le Père Pathouot essaya d'y remédier. Mais le système adopté ne satisfit personne.

Plus tard d'autres essais ne seront pas plus heureux. On souffrira jusqu'en 1926, c'est-à-dire pendant 40 ans, jusqu'à l'adoption du chauffage par radiateurs.

*
**

En mars 1886, un événement se produisit dans le personnel hospitalisé de l'asile.

Le nombre des aliénés indigents du Morbihan avait tellement augmenté, depuis quelques années, qu'à moins de bâtir, Dinan ne pouvait plus en recevoir.

Dans cette prévision, le Morbihan avait prudemment fait construire un asile à Lesvellec, près Vannes.

C'est dans cet asile que furent transférés 195 malades, dont quelques-uns étaient soignés par les Frères, depuis trente ans, et plus.

Ceux-ci surtout ne partirent pas sans une profonde émotion qui disait haut leur reconnaissance affectueuse pour les bons soins reçus.

Il nous plaît de signaler ce détail, car la reconnaissance est une vertu si rare que c'est un honneur pour le cœur humain de la trouver chez ces pauvres gens.

On fit tout ce qui était possible pour que ce transbordement s'effectuât dans de bonnes conditions, et que personne ne souffrit du froid.

L'administration départementale fut très satisfaite; et le Préfet, M. Léonce Bret, par une lettre particulière, en témoigna sa gratitude au Père Directeur et au Médecin en chef.

1888. — Le 4 juin, Mgr Bouché, frappé de paralysie dans sa voiture, en revenant de donner la confirmation à Pleubian, mourut à l'Évêché de Tréguier.

Mentionnons aussi la mort du Révérendissime Père Alfieri, arrivée le 3 août 1888.

Il avait été général de l'Ordre pendant 25 ans.

C'est lui qui permit aux Supérieurs de l'Ordre de prendre des employés pour aider les Religieux dans les services les plus difficiles.

C'est lui qui a fait dresser le nécrologe qu'on lit le midi, à la fin du repas.

Jadis il avait, sur l'ordre du Pape Pie IX, empêché la vente de la clinique chirurgicale de la rue Oudinot.

Chose très heureuse, puisque c'est la rue Oudinot qui, en 1880, sauva de l'expulsion les autres maisons de l'Ordre.

En 1889 eut lieu la bénédiction solennelle de la statue du Sacré-Cœur de Jésus.

Lors des expulsions, en 1880, le Père Prieur Edmond Pathouot avait fait vœu d'ériger une statue du Sacré-Cœur, sur un socle en granit, à l'entrée de la pelouse, en face de la petite chapelle, nous l'avons dit.

Cette statue, achetée en 1884, n'avait pas encore été placée définitivement.

L'année 1889 étant le deuxième centenaire du Sacré-Cœur, la Communauté désirant faire quelque chose pour honorer le Patron de la Maison, décida, à l'unanimité, que la statue serait inaugurée le 28 juin, en la Fête du Divin-Cœur. Ce qui eut lieu.

La cérémonie fut présidée par M. Daniel, curé, archiprêtre; et la statue fut bénite par M. l'abbé Macé, supérieur des Cordeliers.

En 1890, le 21 juin, Mgr Fallières, successeur de Mgr Bouché, faisait sa première visite solennelle aux Bas-Foins.

Sur sa demande, il fera de l'asile, son centre de rayonnement pour les tournées pastorales. Ses successeurs ont suivi son exemple.

1893. — Pour le cidre, quatre citernes furent construites en pierres de taille. Deux contiennent chacune 293 hectolitres; les deux autres chacune 160 hectolitres. — C'était un essai.

L'expérience ayant réussi, trois autres furent construites en fin d'année 1895; celles-ci, en maçonnerie avec ciment, et revêtues de verre à l'intérieur. Deux contiennent chacune 340 hectolitres, l'autre 150 hectolitres.

Deux autres encore seront construites en 1900.

En 1896, le jeudi 9 avril, consécration des deux autels nouvellement érigés dans l'église des Sacrés-Cœurs, par Mgr Potron, évêque de Jéricho, délégué, *ad hoc*, par Mgr Fallières.

LES EAUX

Une des questions les plus importantes dans l'établissement d'une communauté, c'est la question des eaux, de leur nature, de leur adduction et de leur écoulement.

Ce fut cette question qui empêcha les Hospitaliers, en 1835, d'arrêter leur choix sur la ferme de Beauregard, où les sources semblaient faire défaut, et l'une de celles qui sollicita et fixa leur attention sur la ferme des Bas-Foins où deux étangs et un ruisseau en faisaient conjecturer l'existence.

Pour installer le service des eaux dans une ville ou dans une agglomération, on a recours d'ordinaire à un ingénieur.

L'ingénieur pour les Bas-Foins fut un Frère, le Frère Irénée, ingénieur non diplômé de l'État, mais ingénieur quand même et capable de concourir avec les diplômés.

Sans doute, des eaux furent captées, et des canalisations établies avant lui. Mais il faut reconnaître que l'ensemble de la canalisation actuelle est le fait du bon Frère.

Mentionnons les quatre grands réservoirs seulement :

1° Celui du moulin à vent qui a 200 mètres de long, 9 mètres de profondeur et 3 mètres de large.

Il entretient les étages au moyen d'une pompe électrique;

2° Le réservoir en contre-bas de la Forge, qui a 100 mètres de long, sur 7 mètres de profondeur et 4 mètres de large, pouvant fournir 80.000 litres d'eau par jour.

Cette eau est refoulée par une pompe électrique à 40 mètres de hauteur, dans le bassin en ciment armé de la cour Saint-Jean-Grande. Elle sert pour la salle de bains et pour la cuisine.

3° Le réservoir du Saint-Esprit, ou la grande carrière.

Ce réservoir a 7 mètres de profondeur et contient environ vingt mille (20.000) mètres cubes d'eau.

Quatre prises d'eau permettent d'alimenter la buanderie, les bouches d'incendie et la basse-cour.

Deux vannes servent à l'épuisement des eaux pour le curage.

4° Le grand bassin de la Vallée au Comte, ou de Sainte-Anne.

Commencé le 30 mars 1896, ce bassin fut terminé le 1^{er} août 1897. Sa contenance est de trois mille cinq cents mètres cubes (3.500 m³).

La bénédiction en fut faite le 17 août 1897, en présence de toute la Communauté.

Outre ces réservoirs, des puits ont été creusés et d'autres sources captées. Si bien que tout autour de l'établissement, c'est un vrai réseau de canaux.

Le plan de ces canaux et de la canalisation en général fut dressé en 1901, sous la direction du Frère Irénée, par M. le Capitaine Ernest de Buschère.

En l'étudiant, on peut se rendre un compte exact des différentes prises d'eau, conduits, regards et robinets distributeurs; comme aussi de l'emplacement et de la direction des égouts.

Deux grandes fosses qui se trouvent, l'une dans la cour Sainte-Anne, l'autre sous la menuiserie, reçoivent les eaux sales, les immondices et toutes les matières fécales.

* * *

1897-1911.

De l'an 1897 à l'an 1911, les archives ne signalent rien de marquant, sinon des améliorations intérieures.

Mais en 1911, le 12 du mois de juin, un événement se produisit qui, encore une fois, bouleversa toute la population de l'asile. Ce fut l'incendie du quartier Saint-Raphaël.

L'incendie signalé à la tombée de la nuit devint en peu de temps si violent qu'il ne put être maîtrisé qu'au matin, malgré les efforts multipliés et intelligents des Frères et de leurs auxiliaires, malgré l'intervention des pompiers, des soldats et des Dinanais accourus en toute hâte.

Cependant il put être circonscrit.

Les dégâts furent évalués par l'assurance à 150.000 fr.

Quelle fut la cause du sinistre? On n'a jamais su d'une manière précise.

Lors de la reconstruction qui ne tarda pas, le bâtiment fut surélevé d'un étage.

* * *

C'est en 1911, que le Plain-Chant Grégorien commença à être usité, dans la Maison, pour la célébration des offices liturgiques.

La Guerre (1914-1918).

Le personnel religieux de l'établissement fut peu atteint par la mobilisation, de ce fait qu'il comptait alors peu de mobilisables.

Il va sans dire que ceux qui furent enrôlés comme combattants, ou comme brancardiers, ou comme infirmiers, se distinguèrent, comme tant d'autres, par leur fidélité au devoir et par leur dévouement.

Tous ne revinrent pas.

Ceux restés dans l'asile se firent remarquer par leur bienfaisance quotidienne, notamment par leur générosité pour le soulagement des évacués français et belges, si bien qu'ils méritèrent les félicitations et les remerciements de la Préfecture.

La lettre suivante en témoigne.

« Saint-Brieuc, le 5 novembre 1917.

» *Le Préfet des Côtes-du-Nord,*
à Monsieur le Directeur de l'asile des aliénés de Léhon.

» MONSIEUR LE DIRECTEUR,

» Monsieur le Sous-Préfet de Dinan et Monsieur le Contrôleur départemental du service des réfugiés m'ayant signalé, à diverses reprises, le zèle et le dévouement dont vous faites preuve à l'égard des évacués français et belges, recueillis dans l'arrondissement de Dinan, je suis heureux de vous adresser mes félicitations et mes remerciements pour le précieux concours

que vous apportez à mon administration dans le soulagement de la misère de ces malheureuses victimes de la guerre, ainsi que pour le bel exemple de patriotisme et de vertu civique que vous ne cessez de donner depuis plus de trois ans aux populations du dit arrondissement.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet. »

D'autre part, malgré les difficultés du ravitaillement, qui, à certains moments furent considérables, la maison s'efforça de venir au secours de bien des personnes, et même au secours de la ville de Dinan, en lui prêtant un jour, 7 juillet 1918, à la requête du maire, quarante sacs de farine.

L'asile comptait alors 845 malades.

1918. — Les guerres ne laissent pas après elles que des ruines matérielles, elles laissent aussi des ruines morales.

Que de jeunes gens, que d'hommes ont rapporté, du théâtre des dernières hostilités, une conscience amoindrie, faussée même, avec un laisser-aller que la vie des champs de bataille excusait, mais que la vie normale, que la vie religieuse surtout ne peut admettre!

Il y avait donc lieu de craindre que les Frères mobilisés n'aient été, eux aussi, plus ou moins contaminés par le terrible milieu dans lequel ils venaient de passer quatre ans.

Or, la vie des Frères hospitaliers, loin qu'elle puisse s'exercer, ne se conçoit même pas sans un grand esprit de foi.

Il fallait donc, en tout état de cause, raviver cet esprit de foi par les exercices spirituels.

Ainsi fut fait.

Ainsi fut fait également partout pour les prêtres mobilisés et pour tous les aspirants à la vie religieuse.

* * *

Améliorations diverses.

La première automobile. — Achat de terrain.

La buanderie. — Le moulin.

1921. — La vie à l'asile continuait son cours normal. Mais l'activité sociale s'était accrue.

Désormais il faudra aller vite. Le commerce, les affaires, les relations l'exigent.

Impossible d'y faire face avec les seules voitures hippomobiles.

L'achat d'une voiture automobile s'imposait. Une automobile fut achetée.

Au nord-est de la ferme, et en contre-bas de la Communauté, dont il n'était séparé que par le mur d'enceinte, se trouvait un terrain plus ou moins inculte, rendez-vous de certains couples, dont l'attitude était parfois loin d'être édifiante. Les malades pouvaient voir ce qui se passait. C'était pour eux un mauvais voisinage.

Le seul moyen de mettre fin au scandale, c'était d'acheter et de clôturer le terrain.

Mgr Le Fer de la Motte en était le propriétaire. Le marché fut vite conclu.

La Buanderie ne répondait plus au travail qu'elle devait fournir.



Ancien moulin.



Vue générale de l'établissement.

Une grande chaudière à vapeur y fut installée, prélude des perfectionnements qu'on y a apportés depuis.

Le moulin à vent est un des bâtiments les plus en vue de la propriété et l'un des plus remarquables par le public.

Il eût été fâcheux de le voir disparaître, ne fût-ce que pour la note poétique qu'il met dans le paysage.

Cependant son existence fut menacée. Il ne pouvait plus suffire à la production de la farine, l'accès en était difficile. Des réparations s'imposaient souvent.

On le remplacera par une minoterie dernier cri, mais comme on lui devait beaucoup et qu'il pourra encore être utile, il restera moulin secondaire.

La Minoterie fut installée auprès de la Boulangerie. Elle mérite une visite.

1922. — Au contentement qu'elle éprouva toujours de se montrer bienfaisante et profondément respectueuse vis-à-vis du Chapitre général, la Province de France put encore, en 1922, ajouter la joie de saluer un des siens dans la personne du Prieur général, le T. R. Père Raphaël.

1924. — Achat de deux presses hydrauliques pour la fabrication du cidre.

1925. — On achète des appareils de T. S. F. pour la récréation des malades.

1929. — On décide que le chauffage central sera installé dans tous les services où il n'existe pas.

La Cuisine.

1931. — Préparer à manger tous les jours, et trois fois par jour, pour un millier de personnes, ce n'est pas déjà chose facile; mais comme il faut pour ce millier de personnes cinq ou six régimes différents, combien la difficulté grandit!

Il importait donc, par charité pour le Frère cuisinier et pour le bien-être général, de faciliter le travail culinaire.

Sera-ce par des aides? Sans doute il faut des aides à un cuisinier, mais dans une certaine mesure. La multiplicité serait encombrante.

Pourquoi pas par des ustensiles perfectionnés, grâce auxquels une grande partie de la besogne se fait mécaniquement? Qu'on les lui fournisse.

D'autre part le chauffage au mazout est plus avantageux et plus agréable que le chauffage au charbon.

Pourquoi ne l'emploierait-on pas pour les fourneaux?

Les frais d'installation seront bientôt couverts par les économies réalisées.

Et cela a été fait.

Il faut de la lumière et de l'aération dans une cuisine.

Il y faut une propreté excessive, et, pour cela, grande facilité de laver parquets et murailles.

Cela est.

De sorte que, avec ses appareils électriques, ses tables chauffées, ses meubles à tiroirs chauffés pour tenir en état les plats prêts à servir, ses marmites nickelées et chauffées à la vapeur, sa chambre frigorifique, ses fourneaux au mazout, son carrelage en déclivité, ses grandes fenêtres et sa voûte surélevée, ses murs à revêtement céramique et ses bouches d'évacuation, la cuisine des

Bas-Foins répond à tous les desiderata, et satisfait à toutes les lois de l'hygiène.

La maison s'agrandit.

Le personnel des malades augmente. Certains services sont à l'étroit. Que faire?

En septembre 1931, on approuve le projet, puis bientôt les plans et devis des bâtiments, deux ailes parallèles, qui prolongeront l'établissement du côté est.

Le 6 décembre, on commence d'installer un laboratoire de bactériologie.

Un Pré-Juvénat

La nostalgie, appelée vulgairement mal du pays ou maladie du retour au pays natal, est un état maladif qui atteint tout particulièrement le breton.

La chanson bien connue « Le Conserit du Finistère » n'est pas seulement une fantaisie poétique.

Mais il n'y a pas que le breton qui souffre de ce côté-là.

N'est-ce pas George Sand qui a dit : « Le vrai paysan se meurt de nostalgie sous le harnais du soldat »?

Cela ne veut pas dire que le métier de soldat soit, en soi, source de marasme, car les bretons sont excellents soldats, mais que l'absence du pays, nécessitée par le métier de soldat, engendre la maladie.

Qu'il en soit ainsi, nous en avons une preuve chez plusieurs enfants de nos collègues au début de leurs études. Malgré les soins dont ils sont entourés et les

jeux auxquels ils se livrent, on les voit devenir véritablement malades pendant une quinzaine, jusqu'à en pleurer et ne pouvoir manger, parce qu'ils ont quitté la famille.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'un enfant surtout un enfant de la campagne qui n'a jamais quitté les siens, recule devant la perspective de s'en aller loin d'eux et pour longtemps dans un pays inconnu.

Les parents eux-mêmes se laissent impressionner par cette perspective.

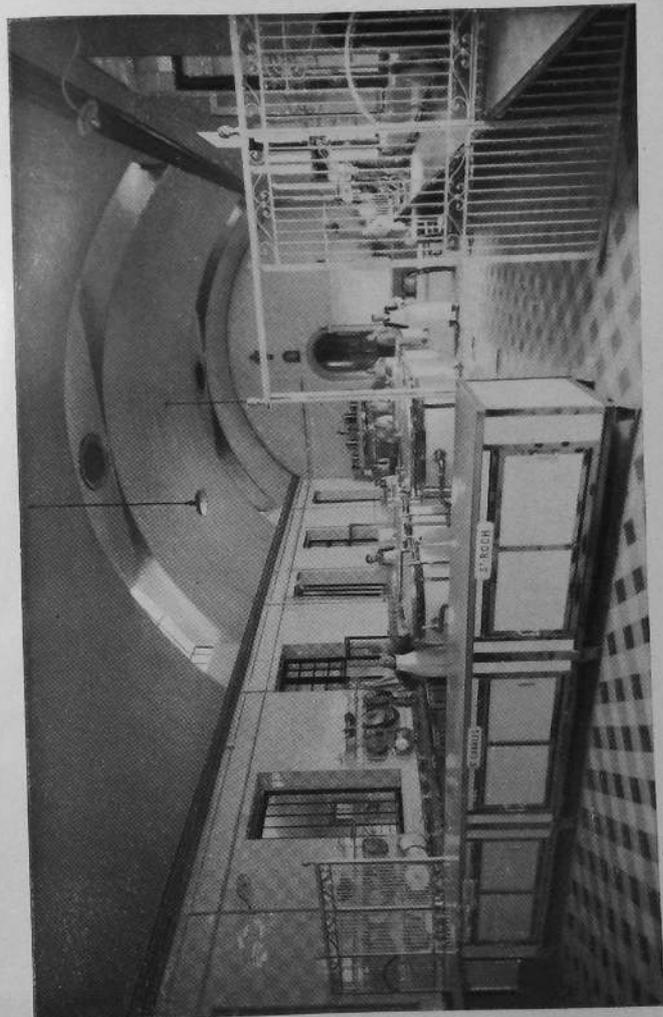
Conséquemment serait-il anormal de conclure qu'il y a relation entre cet état d'esprit et l'hésitation d'adolescents à s'exiler pour entrer dans un noviciat ?

Telles étaient les réflexions qu'échangeaient, il y a quelque vingt ans, un saint religieux, Frère hospitalier, et un prêtre son compatriote, à propos de démarches si souvent infructueuses pour le recrutement des « vocations. »

Et le cher Frère disait en soupirant : Pourquoi Lyon est-il si loin de la Bretagne ? Deux cents lieues, c'est, pour nos enfants, le bout du monde. On ne va pas au bout du monde sans étapes.

Pourquoi n'avons-nous pas dans le pays une Maison où nos petits aspirants puissent se croire pas trop éloignés ou séparés des leurs, où des vacances soient accordées, et ainsi progressivement, se familiariser avec un éloignement plus complet et plus prolongé ?

Ce Frère vit encore. C'est donc avec grande joie au cœur qu'il aura appris la réalisation de ses désirs par la création de la Maison rêvée, c'est-à-dire, le Préjuvénat des Bas-Foins.



Cuisine.

Ce pré-juvénat, ayant pour but de favoriser les vocations en Bretagne, devait être établi dans une ville centrale et d'un accès facile. Dinan réalise ces conditions.

Donc Dinan sera l'étape, l'étape où, sous la direction de maîtres compétents, le jeune homme, âgé de moins de seize ans et d'au moins treize, perfectionnera ses études primaires et s'exercera à la piété, pendant six mois, ou un an, selon les circonstances; d'où, après quoi, il s'en ira au juvénat de Lyon.

En mai 1935, le pré-juvénat compte déjà de 30 à 35 jeunes gens.

Il va sans dire que ces jeunes gens ne vivent pas confondus avec le personnel ou les pensionnaires de l'asile. Une place de choix leur a été préparée dans le vaste enclos, sur le plateau qui domine la propriété (côté sud), et la vallée, tout près de la chapelle de la Sainte-Vierge. La Maison qu'on leur a bâtie est des plus gracieuses et des plus confortables.

Que le Bon Dieu bénisse, pour qu'elle prospère toujours, une œuvre si bien commencée.

Améliorations et transformations.

1932. — C'est l'achat d'une pompe à incendie, très puissante, à six pistons parallèles, — actionnée par un moteur de 12 C.V., — pouvant débiter à l'heure, 60 mètres cubes.

1933. — La salle Saint-Louis est transformée en salle de luxe à l'usage des grands pensionnaires.

La Pharmacie est si bien aménagée qu'elle fait l'admiration des techniciens.

Les travaux d'agrandissement du côté est, que nous avons signalés en 1931, ont été si bien conduits, qu'au 19 avril 1933 les malades étaient transférés dans les nouveaux bâtiments.

1934. — Les fours à pain subissent une heureuse transformation. C'est au mazout qu'ils sont chauffés.

1935. — Commencée en 1934, la maison du Pré-juvénat se termine en 1935.

LE JUVÉNAT

L'œuvre du Juvénat, créée en 1933, par le R. Père Ephrem, alors prier des Sacrés-Cœurs, pour les raisons que nous avons mentionnées (page 72), avait été provisoirement installée dans des salles appropriées, au second étage de l'aile sud de l'établissement, au-dessus des chambres des pensionnaires Saint-Louis.

Mais la ruche étant devenue très vite trop étroite, vu le nombre d'aspirants, un autre local s'imposait.

Ce local, commencé en 1934, sous la direction du Prieur, le R. Père Marie-Antoine, pouvait, en septembre 1935, quoique non complètement aménagé, répondre à sa destination.

Qu'on en juge.

La construction, comme il a été dit, s'élève sur le plateau qui domine la partie sud de l'asile et la ville de Dinan.

Elle comprend deux corps de logis, à deux étages, contigus et, à leurs extrémités, perpendiculaires l'un à l'autre.

Le plus long a 33 mètres et est orienté est-ouest. Un gracieux préau court le long de sa façade. Le moins long a 20 mètres, et est orienté sud-nord.

Sur la façade nord de ce dernier, tout près de la chapelle centenaire du Saint-Cœur-de-Marie qui fut le premier oratoire de l'Ordre, et parallèlement à cette chapelle, en retrait d'une jolie tourelle qui contient les escaliers, c'est l'entrée principale.

De larges baies s'ouvrent à tous les étages pour y laisser entrer à flots l'air et la lumière. Salles, infirmerie et dortoirs en sont inondés.

De toutes les salles, et même de la cour de récréation, la vue est réjouie par un vaste et très joli paysage.

A l'intérieur, dans toute la maison, c'est le confortable le plus moderne : chauffage central, eau chaude, eau froide, lavabos, bains, douches, aération, électricité, c'est-à-dire tout ce qu'on peut raisonnablement désirer au point de vue hygiène, aises et agrément.

On a voulu que les alumnistes y soient bien.

Cependant, est-ce à dire qu'il n'y manquait rien ?

Il manquait la chose à laquelle les chrétiens éclairés attachent une grande importance, une chose que sollicitent toutes les familles pieuses, une chose dont un juvénat ne peut se passer : la Bénédiction officielle de l'Église. *Omnis creatura sanctificatur per verbum Dei et orationem*, a dit saint Paul. Toutes les créatures, même les créatures inanimées, ont en elles quelque chose qui fait qu'elles ont besoin d'être sanctifiées par la prière (1 Tim. iv. 5.)

Cette bénédiction, l'Évêque du diocèse, Son Excellence Mgr Serrand voulut l'y apporter en personne.

Bénédition du Juvénat.

Le samedi, 14 septembre 1935, à 10 heures, comme il était convenu, Monseigneur arrivait à l'Asile, Monsieur l'Archidiacre de Saint-Brieuc l'accompagnait.

Le T. R. Père Ephrem, supérieur provincial et le R. Père Marie-Antoine, prieur, entourés de MM. les Curés et Aumôniers de la ville, de M. le Recteur de Léhon, de M. l'Économe des Cordeliers, de plusieurs autres prêtres et amis, l'attendaient et le reçurent à l'entrée de la Maison.

De l'église, où Monseigneur donna le Sacrement de Confirmation à quatre aspirants et à un petit malade, le cortège se mit en marche, sur un tapis de fleurs, artistement composé, vers le juvénat, au chant du *Veni Creator*.

Étaient en tête les enfants, puis les Frères, puis le Clergé.

Derrière l'Évêque : les médecins et les ingénieurs de la Maison, l'architecte et l'entrepreneur... et nombre d'autres personnes.

La foule se masse devant la façade nord.

Monseigneur gravit les marches du juvénat et se retourne vers l'assistance.

Le R. Père Prieur prend la parole.

En termes simples, clairs et expressifs, il remercie tout d'abord Son Excellence de l'honneur qu'il fait à l'Ordre et à la Communauté, en venant bénir lui-même l'œuvre qu'il avait encouragée à ses débuts. Puis, il expose les raisons de cette œuvre : la pénurie des vocations, la facilité plus grande offerte au postulant que l'exil immédiat loin de sa Bretagne pourrait

faire hésiter. Il se dit enfin très heureux d'annoncer que ses aspirants étaient au nombre de quarante-deux.

Pour l'œuvre, ses religieux et ses enfants, il demanda la bénédiction du bienveillant Pontife.

Puis un juvéniste vint au nom de ses camarades, saluer Monseigneur; et il ne s'en tira pas mal du tout.

D'ailleurs, c'est avec un sourire encourageant et paternel qu'il en fut écouté.

La chorale entonna alors une cantate de circonstance qui plut à l'auditoire et pour laquelle Monseigneur eut un mot particulièrement aimable.

Monseigneur, s'adressant ensuite au T. R. Père Ephrem et au R. Père Marie-Antoine, les félicita de leur heureuse initiative, de la justesse de leurs constatations psychologiques, et de la réussite de l'entreprise.

Quant aux enfants, qu'ils ouvrent largement leurs intelligences et leurs cœurs aux idées nobles et généreuses; qu'ils comprennent et développent en eux les beautés de la vie surnaturelle. — Qu'ils répondent à l'espérance que leurs supérieurs ont mise en eux. — Qu'ils soient bénis.

C'est le moment de la bénédiction du Juvénat.

Elle commence par la bénédiction et l'intronisation d'un beau et grand crucifix.

La bénédiction de la Maison se fait selon les rites prescrits. Assisté de son vicaire général et du Curé archiprêtre de Saint-Sauveur, Monseigneur en parcourt toutes les salles et tous les appartements, et il les asperge d'eau bénite.

Et nunc... Deus det incrementum.

* * *

La chorale salue Monseigneur d'une dernière mélodie. L'assistance se disperse.

* * *

Signèrent au procès-verbal de la Cérémonie :

François-Jean-Marie, évêque de Saint-Brieuc; Ch.-Pierre Rose, vicaire général; J. Bon, archiprêtre de Saint-Sauveur; R. Jolly, ch., curé de Saint-Malo; Toublanc, ch., économiste des Cordeliers; T. R. Père Ephrem Blandeau, provincial.

Abbés. — G. Raguenau, recteur de Léhon; J. Turmel, 1^{er} aumônier de l'Asile; P. Uro, 2^e aumônier; J. Duault, inspecteur diocésain des écoles; Duchêne, aumônier de la Victoire; Gaudu, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres; Fournel, aumônier de l'Hospice de Dinan; Quévet, professeur aux Cordeliers; J. Hamon.

Docteurs-médecins. — J.-M. Olivier; Victor Godard; Yves Châtelet.

MM. E. Jue, ingénieur électricien; P. Ollivry; C. Portrais; J. Herbert.

De l'Asile :

R. Père Marie-Antoine Lutz, prieur des Sacrés-Cœurs.

Frères. — P. Paul de la Croix, prêtre; Fr. Bernard Collewét, sous-prieur; Fr. Clodulphe Schneider; Fr. Alphonse Le Roux; Fr. Gilles Andrieux; Fr. Jean-Marie Perrin; Fr. Etienne Portulier; Fr. Célestin Laforge; Fr. Claude-Marie Ponson; Fr. Louis Aubac; Fr. Théodore Kammerer; Fr. Henri Belliot; Fr. Landry Sename; Fr. Léandre Cazorla.

* * *

A 3 heures, Monseigneur quittait l'Asile pour Saint-Brieuc.

Le soir, à la nuit tombante, les aspirants se rendaient à leur nouveau nid, au milieu des chants et au rythme balancé de leurs flambeaux multicolores.

Un très joli feu de bengale éclairait les avenues.

Puis ce fut la prière du soir, à la chapelle. — Puis, le dortoir.

Les stalles du Chœur.

Si bien installés qu'ils soient au Juvénat, même au point de vue Service Divin, puisqu'ils ont une chapelle et un chapelain, les alumnistes ne seront pas, pour cela, séparés complètement de la Communauté.

Un jour, ils doivent en faire partie. Conséquemment, il est bon qu'à certains jours, par exemple, les dimanches et jours de fêtes, et à certains exercices, comme les saluts et bénédictions du Saint-Sacrement, ils prennent contact, dans l'église, à la célébration des Offices, avec les Frères. Tout le monde le comprendra.

Une place au chœur doit donc leur être réservée.

Mais ces alumnistes sont aujourd'hui quarante-deux. Demain, combien seront-ils? Peut-être plus nombreux encore. Comment donc trouver la place à cinquante unités de plus, dans un chœur, comme celui des Sacrés-Cœurs

C'était un problème.

Le problème a été si bien étudié qu'il en sortit un plan donnant place à tout le monde; et ce plan a été

si bien dirigé et réalisé, et le travail si artistement exécuté, que les occupants y trouvent leurs aises, et l'œil, sa satisfaction.

Les orgues.

L'augmentation du nombre des places au chœur et les modifications dans la disposition des stalles avaient exigé le déplacement des orgues qui se trouvaient au fond de l'abside.

Il ne restait plus, pour elles, qu'un seul emplacement : la tribune, au fond de la nef ouest, face à l'abside.

C'est là que l'on avait déjà projeté de les installer, en 1874.

Mais le transfert de l'orgue à la tribune en nécessitait la reconstruction complète. On voulait, en effet conserver les claviers au milieu du chœur. Conséquemment l'ancien système de transmission mécanique devait faire place à une transmission électrique. D'autre part, pour qu'il soit installé au fond de la nef, l'orgue devait être divisé en quatre parties : deux sur la tribune, deux sous la tribune. Or seule, la transmission électrique permettait l'opération.

Les éléments de l'ancien orgue ont été modifiés et restaurés, puis réincorporés dans le nouveau. L'orgue lui-même a été complété par l'addition de quatre jeux.

De plus, le mécanisme a été doté de tous les perfectionnements les plus modernes de la technique.

Les jeux nouveaux sont :

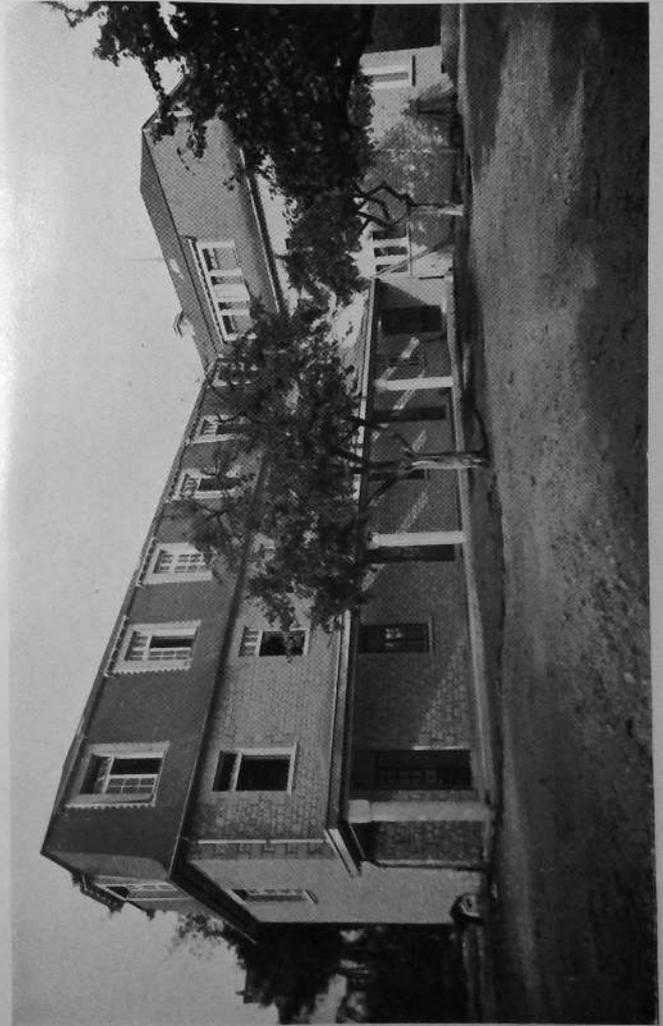
A la pédale. Flûte de 16 pieds.

Au récit... Trompette harmonique, 8 pieds.

Quarte de nazard, 2 pieds.

Tierce, 1 p. $\frac{3}{5}$.

L'orgue comportera donc désormais vingt et un jeux.



Façade principale du Juvénat.

Ces travaux particulièrement délicats ont été exécutés par la Maison Debierre-Gloton, de Nantes, qui avait construit l'ancien instrument.

C'est elle également qui a conçu et réalisé les buffets décoratifs nouveaux contenant les différentes parties de l'orgue, buffets qui s'harmonisent heureusement avec l'ensemble du merveilleux édifice.

CHAPITRE II

LES MALADES

Mais ces bâtiments immenses, gracieux et majestueux tout à la fois, où règne tout le confortable moderne, pour qui et pour quoi ont-ils été édifiés ?

Peut-être pour une exploitation quelconque ?

Non. C'est la Charité qui les a édifiés; et elle les a édifiés pour une catégorie d'hommes qu'on range parmi les plus infortunés de la terre; pour des malheureux que leurs familles ne peuvent garder sans ennuis et même sans danger; pour des malheureux, que pendant si longtemps, et jusqu'au siècle dernier, la société elle-même rejetait de son sein et traitait comme des êtres dangereux, c'est-à-dire pour des débilisés, des anormaux, des inconscients, des déséquilibrés qu'il s'agit de protéger et de défendre contre tous, contre eux-mêmes; de soigner, de guérir, si possible.

C'est que la charité chrétienne ne voit pas dans ces malades seulement des hommes, mais des frères et des membres souffrants de Jésus-Christ.

Et, en toute vérité, elle les honore et les traite comme tels. Pour les recevoir et les abriter elle leur construit des palais.

Ce qu'est un de ces asiles de la Charité, comme celui des Sacrés-Cœurs, vulgairement appelé « Bas-Foins » il n'est pas donné à beaucoup de le savoir.

Qu'on nous permette donc de soulever quelque peu le voile sous lequel se dérobent tous les jours au public, tant de généreux dévouements, et parfois, tant d'actes héroïques.

ASPECT DE L'ASILE

Généralement on se fait une effroyable idée de ce qu'est un hospice d'aliénés. Volontiers on s'arrêterait à penser que c'est le désordre, le tumulte, la violence à l'état permanent.

Profonde erreur.

Pour nous en convaincre, pénétrons quelques heures aux Bas-Foins.

Quand le grand portail s'est ouvert, le visiteur se trouve en face d'un panorama splendide dans lequel l'asile apparaît, au fond de la vallée, comme une pierre précieuse dans un écrin de verdure.

Une avenue, taillée sur le flanc de la colline et bordée de tilleuls, y donne accès par une pente assez prononcée.



Établissement vu de la conciergerie.



Entrée principale et église.

Au bas de l'avenue, à moitié encadrée de rhododendrons et d'arbres exotiques, s'étend une esplanade au milieu de laquelle se détache un gracieux bassin avec jet d'eau, nénuphars, poissons rouges, et comme ceinture, des corbeilles de fleurs.

L'œil est satisfait.

Face à l'esplanade, c'est l'entrée de l'asile.

Elle, non plus, n'a rien de bien sévère. Le fronton porte un blason, et le blason contient un mot : *Charitas*, charité.

C'est la devise de la maison. Quelle devise plus accueillante ?

Et le paysage ? !

Avec ses coteaux abrupts d'où surgissent ici des arbres à haute futaie et là des arbres fruitiers, avec ses vallons verdoyants et fleuris, les chemins et les sentiers qui les sillonnent, les constructions diverses qui en émergent, le paysage a tout ce qu'il faut pour charmer les regards et reposer l'esprit ; chose très appréciable, très importante pour un asile.

*
* *
*

Mais il est permis de circuler. Contournons au moins la maison. Bien des choses nous diront si la devise en est réalisée.

Un chemin s'ouvre du côté nord. Suivons-le.

Tout d'abord c'est sur votre gauche, une alignée de bâtiments, parallèle à la communauté.

L'un d'eux paraît vouloir disparaître en terre et se cacher sous la verdure. C'est qu'il prend racine dans la vallée. La bonne odeur qui s'en dégage le trahit. C'est la Boulangerie.

On veut bien ne pas trouver trop indiscreète la curiosité qui nous pousse à entrer. Quelques ouvriers y sont occupés. On nous salue de la façon la plus correcte.

Et nous, qui cherchions des malades !

Puis c'est la Minoterie, installation dernier cri.

Des ouvriers montent et descendent, remuent des sacs, causent gaiement.

Plus loin, sur notre droite, dans les sous-sols de l'établissement, nous entrevoyons et nous saluons quelque vingt ou vingt-cinq hommes qui s'occupent à éplucher et à laver des légumes pour la cuisine, avec un soin de professionnels.

Puis, à gauche, c'est la menuiserie, c'est la forge, ce sont les ateliers généraux où l'activité ne le cède en rien à celle des ateliers de la ville.

Puis ce sont des équipes de terrassiers, avec pelles, pioches, brouettes.

A notre approche la plupart se découvrent.

Ces travailleurs seraient-ils donc des malades ?

Et un homme, à casquette à liseré rouge, nous répond, avec un certain air de malice, que les neuf-dixièmes des ouvriers que nous avons vus sont de pauvres fous.

Qu'on ne s'étonne pas de notre étonnement.

Nous arrivons à la ferme. Tout un personnel s'y agite, à la cuisine, dans les étables, dans les cours. Mais partout, c'est le calme, la bonne humeur et surtout un ordre remarquable.

Les chevaux, les vaches, les poules, les lapins ont chacun leur préposé; et chaque préposé tient à honneur d'être à la hauteur de son emploi.

Et ces préposés sont des malades.

Il n'est pas jusqu'à la porcherie où s'élèvent quelques centaines d'animaux, qui ne se fasse remarquer, sans doute par l'odeur qu'elle dégage, mais aussi par la propreté.

La porcherie est confiée à des malades.

S'il nous était donné de pénétrer dans les jardins, nous y verrions d'autres équipes de malades plus appliqués encore au travail. Et leur travail ne craint pas l'examen.

Autre source d'étonnement. Comment en effet, peut-on tirer aussi bon parti de pareils éléments ?

* * *

Les malades que nous venons de voir, sont des malades travailleurs. Ils forment une catégorie.

D'autres catégories existent. Pour les connaître, il faut, le R. Père Prieur le permettant, que nous pénétrions dans l'asile.

Le Père Prieur le permettant, la porte s'est ouverte devant nous.

Immédiatement nous sommes dans la Cour d'honneur, vaste cour, longue de cent mètres, large de cinquante, entourée de galeries sur trois de ses côtés et agrémentée de riches parterres, avec au centre, sur une colonne de granit, une statue de la Sainte-Vierge.

Le silence de cette cour n'est troublé que par les pas de ceux qui circulent. Et cependant, on nous le dit, à quelques mètres de nous, il y a dans des salles, ou sous des galeries, ou dans des cours, quelque sept à huit cents malades.

Ces malades sont classés en diverses catégories avec lesquelles nous pouvons discrètement et respectueusement faire connaissance.

* * *

Done, de l'autre côté des bâtiments qui encadrent la grande cour où nous sommes, c'est tout d'abord la catégorie de ceux dont on ne peut tirer aucun travail, catégorie de beaucoup la plus nombreuse.

Ces pauvres gens, vous les voyez assis ou déambulant, couchés sur les banquettes ou debout, causant ou lisant, jouant aux cartes ou ne faisant absolument rien, mais calmes presque tous.

Généralement ils ne sont pas tristes, et ils aiment qu'on leur parle. D'ordinaire celui qui leur parle, s'il subit parfois des propos incohérents, n'a qu'à se louer de leurs égards envers lui.

Une autre catégorie qui tranche sur celle-ci, c'est la catégorie des agités. — Pauvres malheureux qui n'étant plus maîtres de leurs nerfs, se distinguent par leurs gestes désordonnés, leurs cris, leur irascibilité, leur agitation perpétuelle; malades dangereux qui exigent une surveillance continuelle.

Des appartements spéciaux qu'ils occupent, comme de la cour où ils prennent l'air, s'élèvent des cris qui font penser à ceux que poussent des écoliers en récréation. Mais la maison n'en est pas troublée pour cela; et des précautions sont prises pour que même les voisins n'en souffrent pas.

La catégorie la plus misérable et la plus digne de pitié, mais qui de la part des Frères nécessite une charité héroïque, c'est celle des gâteux, c'est-à-dire de ceux qui ont tout perdu, même l'instinct de la propreté. Ils sont nombreux — actuellement 250 — mais ordinairement silencieux et inoffensifs.

Dans une aile spéciale ce sont les pensionnaires et grands pensionnaires, riches pour la plupart, ou ayant



Square et perspective vers le sud.

Pendant l'hiver, les salles sont chauffées.

* * *

Il nous semble que le visiteur, s'il a bien compris ce qu'il a vu, a déjà constaté que la devise *Charitas* n'est pas un vain mot dans la maison, et que ce qui s'y fait s'inspire de son souffle.

Il le constatera surtout quand il aura pris connaissance de quelques points du règlement.

LE RÈGLEMENT

Un règlement ? dira-t-on, est-ce qu'un règlement est possible pour des aliénés ? Car un règlement c'est l'imposition d'une volonté. Est-ce qu'on peut imposer une volonté là où les volontés sont déprimées et les intelligences faussées ?

La direction d'un hôpital d'aliénés ne se conçoit pas plus sans un règlement que la direction d'un autre hôpital, mais, cela va sans dire, avec plus de difficultés.

Ce règlement existe. Il est le fruit de la charité et de la prudence chrétiennes.

En voici quelques articles :

* * *

1^o HORAIRE DE LA JOURNÉE.

Lever : à 6 heures, en été ; à 7 heures en hiver, sous la surveillance et avec l'aide d'un Frère.

Puis : prière à haute voix.

Puis : la Sainte Messe à laquelle sont conduits ceux qui en témoignent le désir.

Puis : déjeuner, précédé du *Benedicite* et suivi des Grâces.

Le déjeuner pris, les Frères conduisent au travail ceux que le médecin a désignés.

Le travail cesse à 10 h. 45.

A 11 heures, dîner.

Après le dîner, exercice de la promenade, puis travail, lequel cesse vers 5 heures.

Rentrés à la salle vers 5 heures, les aliénés sont invités à s'y distraire, soit en lisant, soit en se livrant à différents jeux établis selon l'ordonnance des médecins.

5 h. 30. C'est le souper. Le souper est suivi d'une récréation jusqu'à 7 h. 30.

A 7 h. 30. Coucher en présence des Frères.

La nuit, les différents dortoirs et les infirmeries sont éclairés par une lumière douce et surveillés par des surveillants spéciaux.

Pendant la nuit, des rondes sont faites par des employés, sous la direction d'un Frère.

* * *

2^o RÉGIME ALIMENTAIRE.

Certains régimes varient selon les intéressés, au gré des parents. Nous ne parlerons pas de ceux-là.

Le régime le plus intéressant à connaître, c'est le régime commun ou des indigents.

Donnons quelques détails.

Les aliénés reçoivent le matin, à déjeuner, une soupe, un morceau de pain et du cidre.

A midi; une soupe, une portion de légumes, une ration de viande, et du pain à discrétion, du cidre comme boisson. Le cidre est coupé avec de l'eau.

Le soir, à souper : une soupe, une portion de légumes, du pain à discrétion, même boisson qu'au dîner.

Les aliénés, employés à des travaux pénibles, reçoivent un supplément de pain au déjeuner, un supplément de cidre pour la journée, une réfection à 9 heures et à 16 heures.

En outre : des fruits, selon la saison, à tous les aliénés, sans rien retrancher au régime ordinaire.

Douze fois l'an, aux principales fêtes, il est ajouté une deuxième ration de viande à dîner.

Pour tous les aliénés malades qui sont à l'infirmerie, il est donné en général de la viande deux fois le jour, à dîner et à souper et, en plus, tout ce que le médecin juge à propos d'ordonner.

La boisson est du cidre ou du vin, cidre et vin purs ou coupés avec de l'eau, selon l'ordonnance du médecin.

* * *

3^o LINGE ET VÊTEMENTS.

Les aliénés changent de chemise tous les huit jours; de draps de lit, tous les mois; de vêtements, de chaussures et de coiffures toutes les fois qu'ils en ont besoin.

Les aliénés gâteux changent de chemise tous les jours, de draps de lit, tous les jours, et quelquefois plusieurs fois par jour.



Vue vers la conciergerie.



Vallée qui sépare, de la conciergerie, l'aile nord de l'établissement.

Leurs vêtements sont changés toutes les fois qu'ils sont malpropres.

* * *

4° LES LITS.

Les lits des dortoirs pour les aliénés du régime commun sont en fer. Ils se composent d'un sommier métallique avec matelas, et d'un traversin.

Les lits des infirmeries ont de plus un oreiller de plumes.

Chaque lit compte autant de couvertures qu'il en faut, au moins deux de laine, et une troisième pour l'hiver.

Et les dortoirs sont chauffés.

Les lits des malpropres ont un fond de zinc, qui lui-même est formé de 4 plans inclinés vers un orifice central, ouvrant sur une cuvette.

* * *

5° LE TRAVAIL.

Le travail est institué dans l'asile comme moyen de traitement et de distraction pour les malades.

Le médecin désigne ceux qui doivent y prendre part, et le genre de travail auquel ils peuvent être occupés.

La journée de travail est de 6 heures.

Les travailleurs reçoivent une petite rétribution.

* * *

6° LE SERVICE MÉDICAL.

Trois docteurs-médecins, un dentiste et un oculiste sont attachés à l'établissement.

La visite des malades se fait régulièrement chaque matin. Une seconde visite a lieu, vers le soir, dans les infirmeries.

Des visites supplémentaires ont lieu, s'il le faut, et autant qu'il le faut.

Le médecin, dans sa visite, est accompagné du pharmacien, du chef infirmier et du chef de la division où se fait la visite. Chacun a son registre.

Le service médical comprend encore le traitement à l'électricité et une salle d'opérations.

Une fois par mois, et plus souvent, s'il le faut, les malades doivent prendre un bain.

*
*
*

7^o LE SERVICE RELIGIEUX.

Deux aumôniers en sont chargés.

L'instruction catéchistique se donne tous les dimanches à la Chapelle.

Assistent aux offices, se confessent et communient tous ceux qui le veulent et le peuvent.

Les offices s'y célèbrent toujours avec dignité, piété et parfois avec une grande solennité.

Aux jours de fêtes surtout, alors que toutes les pompes liturgiques sont déployées, que Frères et pensionnaires unissent leurs voix, et que ces voix sont soutenues par l'accompagnement discret et harmonieux de l'orgue, l'assistance, en toute vérité, est religieusement émue.

Quant aux assistants, et ils se chiffrent par centaines, on ne peut qu'être touché de leur calme et de leur recueillement. Ils prient presque tous.

Aussi l'impression qui reste après une de ces fêtes, pour ceux qui en sont les témoins, c'est que ces infor-

tunés ne sont pas les plus à plaindre, ni les plus fous de la terre, puisqu'ils ont encore la notion de Dieu, et qu'il leur reste assez de sens pour faire leur salut.

Et de fait, presque tous, pour ne pas dire tous, s'en vont dans l'autre monde munis des Sacrements de l'Église.

*
*
*

Une mise au point.

Cependant pour la vérité et la compréhension des sanctions, une mise au point relativement aux malades est ici nécessaire.

De ce que nous venons de dire, il ne faudrait pas conclure que tous les aliénés sont toujours des gens assagis qui, grâce au régime auquel ils sont soumis et à la surveillance des Frères, doivent vivre désormais la vie normale.

Sous beaucoup de cerveaux il y a comme un volcan qui parfois et brusquement peut faire éruption. Qu'on se rappelle par exemple la mort tragique de quatre ouvriers en 1878 et celle du Frère Balcou en 1885, tués par des malades en folie furieuse.

Sous d'autres, il y a toujours une certaine effervescence qui peut se traduire en actes plus ou moins regrettables, comme le suicide, les incendies, ou en choses tragi-comiques.

Ce qui incite les surveillants à toujours être sur leurs gardes.

L'aventure de Mgr de la Romagère à Saint-Aubin en est une preuve.

Mgr de la Romagère allait souvent passer quelques jours à Saint-Aubin. C'était sa maison de campagne; et il se plaisait à se promener dans les bois.

Or, un matin qu'il était sorti en robe de chambre, il trouva en rentrant dans son appartement qu'il avait laissé ouvert, un quidam en soutane violette et en grande tenue d'évêque.

C'était un des plus robustes aliénés de la maison, âgé de 40 ans.

A l'aspect de l'évêque, l'intrus lui saute à la gorge et cherche à l'étouffer.

On accourt aux cris de l'évêque, mais on eut mille peines à le tirer des mains du fou et à dépouiller ce dernier de la toilette dont il s'était emparé.

A partir de ce jour, le vénérable Évêque ferma sa porte et se fit accompagner dans ses sorties à Saint-Aubin, et ses visites y devinrent plus rares.

Mais le fou n'avait pas renoncé à son désir de grandeur. Transféré plus tard aux Bas-Foins, il s'en échappe, accourt à Saint-Brieuc, entre intrépidement dans la salle où Monseigneur dîne avec ses commensaux, et se précipite sur l'Évêque en criant : « Ah ! te voilà, voleur ! Je te tiens, rends-moi ma mitre ! »

Les domestiques s'élancent..., la gendarmerie arrive, on saisit le forené écumant de rage, on l'entraîne.

Cette fois, il fut bien gardé (Jolivet p. 197).

L'histoire du Frère cuisinier de Saint-Aubin en est une autre preuve.

Un jour ce Frère causait sans défiance, dans sa cuisine, avec une douzaine d'aliénés assez doux et qui n'inspiraient aucune crainte. Or l'un d'eux se retirant à l'écart avec trois ou quatre camarades, leur dit à mi-voix : « Dites donc, on nous sert de maigre bouillon. Mettons le Frère dans la marmite; nous rendrons notre soupe meilleure. »

Et les fous acclament le projet et s'apprêtent à l'exécuter.



Une des infirmeries.

Le Frère menacé ne riait pas. Il était seul. Un cri d'appel pouvait être le signal de sa mort. Il fallait de la présence d'esprit et du sang-froid.

« Mes amis, leur dit-il, vous avez là une bonne idée, et je veux bien être mis dans la chaudière, mais pas avec mon froc et mes habits. Ils sont sales et gâteraient le bouillon. Je vais les quitter; attendez-moi. »

Les fous battent des mains et laissent sortir le Frère qui naturellement ne revint pas. (Ann. 1836, p. 165.)

Les divers incendies qui ont failli détruire les Bas-Foins prouvent bien aussi qu'on ne peut être ni trop défiant ni trop prudent vis-à-vis des malades.

D'autre part, la nature humaine qui si souvent s'exaspère sous l'influence d'une contrariété chez les hommes ordinaires peut, à plus forte raison, s'exaspérer chez les aliénés. D'où des gestes regrettables qui doivent être réprimés.

* * *

Conséquemment le règlement des Bas-Foins, comme tout règlement, doit comporter des sanctions.

* * *

8° LES SANCTIONS.

Disons d'abord que dans aucun cas, quelque grave qu'il soit, il n'est permis de frapper un aliéné, non plus que de lui imposer une privation alimentaire.

Les moyens de contrainte sont l'application de la camisole ou des entraves, la réclusion en cellule, le

transfèrement dans le quartier des agités. Mais ils ne peuvent être appliqués et maintenus que sur l'ordre ou d'après l'approbation du médecin.

Si d'urgence on est obligé de recourir à l'un de ces moyens, le Directeur doit en être averti immédiatement, et le médecin, informé.

Toutes les autres peines sont légères. Elles consistent, par exemple, dans la privation de tabac, la retenue ou privation de promenade, la honte de porter un habit rapiécé, quand tout le monde est en habit de fête, en un mot, c'est une discipline qui ne diffère guère de celle qui sert à gouverner l'enfance.

Pour un aliéné employé à quelque travail domestique, c'est une grande punition que de se voir retirer la clef, ou passe, à l'aide de laquelle il circulait librement.

Au reste l'occasion de punir est moins fréquente qu'on pourrait croire, tant à cause de la surveillance assidue des Frères, qu'en raison de ce que les plus sages remplissent l'office d'anges gardiens auprès de ceux qui le sont moins, office qu'ils prennent tout à fait au sérieux, et dont ils s'acquittent avec autant de douceur que de vigilance.

Le Traitement général.

Le traitement général consiste, selon la remarque que M. Jénouvrier en faisait au Sénat, le 3 mars 1931, à rapprocher le plus possible de la vie normale, les malades.

D'où les différents travaux auxquels on les soumet s'ils le veulent, travaux manuels, intellectuels, artistiques.

Le traitement consiste aussi à leur procurer tous les plaisirs et toutes les distractions possibles et, par contre, à leur épargner les contrariétés, les railleries, c'est-à-dire, tout ce qui pourrait les mettre hors d'eux-mêmes.

Ils sont d'ailleurs sensibles aux marques d'affection qui leur viennent des Frères; et ils y répondent.

Amusements et Distractions.

Les amusements qu'on leur procure sont assez variés :

Le billard, les échecs, les cartes, les dominos, la radio, la musique : piano, violon; les sorties en auto-cars.

La T. S. F. et un phono sont installés dans toutes les salles.

En hiver et une fois par semaine, il y a dans chaque salle, séance de cinéma.

Et il y a les promenades dans le parc.

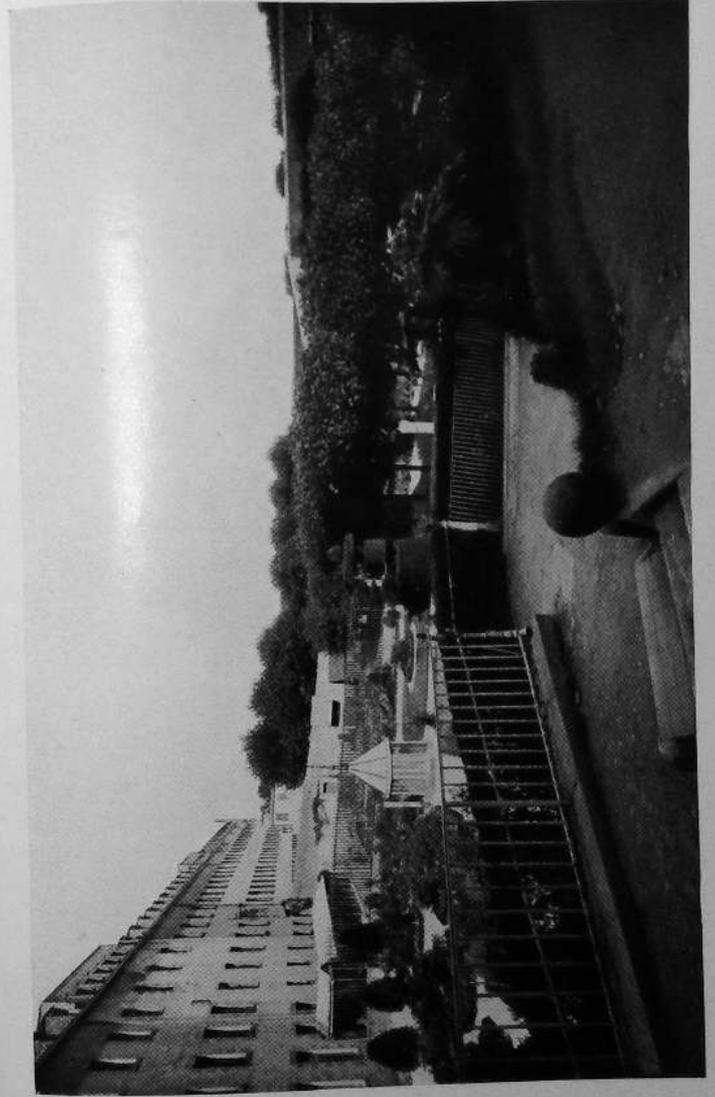
Des sorties spéciales en auto-car sont accordées aux travailleurs.

* * *

Telle est aujourd'hui la condition des aliénés dans les maisons des Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Est-il nécessaire de demander au visiteur si la devise *Charitas* est bien mise chez eux en action? et si le nom de Frères de la Charité que la France leur décerna jadis, est encore le nom qu'ils doivent porter?

Que le bon Dieu soit béni d'avoir suscité ces Frères pour le soulagement des misères humaines.



Cour Saint-Louis.

CHAPITRE III

LES FRÈRES

Nous avons dit comment fut construit l'asile, et pour qui il fut construit.

Il serait étrange que nous ne disions rien des constructeurs et des animateurs de l'asile, c'est-à-dire des Frères Hospitaliers.

* * *

Dès leur installation en France les pouvoirs civils et le public leur décernèrent le beau titre de Frères de la Charité.

Ce titre ils l'ont mérité partout où leur zèle a pu s'exercer; en Bretagne, il va sans dire, comme ailleurs.

Nous les avons vus arriver dans le diocèse en 1830, commencer leur œuvre à Saint-Aubin, et, cinq ans après, l'établir aux Bas-Foins.

Est-ce que leur œuvre, plus et mieux que tout le reste, ne proclame pas ce qu'ils sont? L'arbre se juge à ses fruits.

Cependant notre édification ne fera que grandir si nous considérons quelque peu l'esprit qui les anime et les fait agir.

* * *

Leur Fondateur.

Faut-il rappeler que leur fondateur fut un saint homme, de son nom de famille appelé Jean Ciudad, mais, de par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dénommé Jean de Dieu, né en Portugal, à Montemor-o-Novo, le 8 mars 1495 et décédé à Grenade, en Espagne, le 8 mars 1550.

Faut-il rappeler aussi que cet homme, par sa vie, toute faite de pénitences, d'ascétisme, d'esprit de foi et de charité brûlante pour les misères humaines, fut si agréable à Dieu, que trois fois il fut favorisé des apparitions de la Sainte Vierge, deux fois, des apparitions de Notre-Seigneur, une fois de l'apparition de saint Jean l'Évangéliste, et différentes fois des apparitions de l'Archange Raphaël qui, en des circonstances où la gêne se faisait sentir à l'hôpital, se substitua à lui pour nourrir et soigner les malades ?

Or la vertu qui surtout attira sur Jean de Dieu ces faveurs extraordinaires du Ciel fut son immense charité pour autrui.

Notre-Seigneur lui-même lui en donna l'assurance dans sa dernière apparition.

« Jean, lui dit-il, tout le bien qu'en mon nom vous faites aux pauvres, c'est à moi-même qu'il est fait. C'est moi qui vous tend la main pour recevoir les aumônes que vous leur donnez. Je suis revêtu des habits dont vous les couvrez, et vous me lavez les pieds à moi-même toutes les fois que vous les lavez à un pauvre ou à un malade. »

Paroles qui n'étaient que la répétition des paroles de l'Évangile (Matth. XXV.), mais qui, du fait qu'elles étaient adressées à Jean par Notre-Seigneur, infusaient dans son âme le plus doux des encouragements et des réconforts.

Ces paroles proclamaient donc bien haut l'excellence de l'Œuvre entreprise par Jean de Dieu, œuvre qui d'ailleurs força l'admiration de ses contemporains, laïcs, prêtres, évêques, cardinaux, celle du Pape lui-même.

Le roi d'Espagne et ses courtisans prouvèrent, par leurs subventions, combien ils l'avaient en estime.

Cette œuvre bénie de Dieu et des hommes ne pouvait péricliter, encore moins disparaître avec son auteur.

Les Fils de saint Jean-de-Dieu.

Dignes fils de saint Jean-de-Dieu, les Frères Hospitaliers l'ont continuée.

Raconter en détail le bien qu'ils ont fait, ce serait tâche impossible. Ce bien est le secret de Dieu qui les voit et des pauvres malades dont ils sont tout à la fois, les Pères et les Frères.

Qu'on nous permette cependant de mettre en relief quelques-uns des caractères généraux de la mission de charité à laquelle ils ont si noblement voué leur vie.

Leurs Œuvres.

Il n'y a pas que les aliénés qui reçoivent leurs soins, soit à Lyon qui est la maison principale, soit à Lommelet, près Lille, soit à Léhon, près Dinan, soit à La Cellette, dans la Corrèze.

Leurs constitutions déclarent que le but de l'Ordre est :

« Le soin ou l'assistance tant corporelle que spirituelle des malades de toute condition, de quelque nation ou religion qu'ils soient, et aussi de tous les nécessiteux qui ont besoin de leur ministère ou de leur aide. »

De là, tout en visant toujours le soulagement de la souffrance, la variété de leurs œuvres.

1° A Paris, rue Oudinot, une clinique chirurgicale qu'ils dirigent merveilleusement, les a fait connaître dans le monde savant et médical, comme des infirmiers de premier ordre. C'est dans cette clinique que sont allés se faire soigner plusieurs célébrités.

2° A Marseille, c'est l'asile de Saint-Barthélemy où ils reçoivent gratuitement des hommes incurables, c'est-à-dire des pauvres qui sont ou estropiés, ou infirmes, ou perclus, ou cassés par la vieillesse; et ces incurables sont aujourd'hui au nombre de six cents.

3° A Paris, dans la rue Lecourbe, c'est un asile du même genre, mais spécialement destiné à de jeunes incurables. L'asile en abrite aujourd'hui 450.

Parmi ces enfants, il y a des aveugles, des béquillards, des manchots, des bossus, des impotents, des culs-de-jatte, des rachitiques, etc..., à qui cependant on essaie de donner quelques moyens de gagner leur vie, pourvu qu'ils aient un minimum de vitalité.

On les instruit, on leur apprend surtout la vie chrétienne. On en fait des instituteurs, des tailleurs, des cordonniers, des relieurs, des musiciens, etc., selon la nature de leurs infirmités et leur développement intellectuel.

4° A Le Croisic, c'est un préventorium sanatorium marin pour enfants et jeunes gens.



Le T. R. P. Ephrem,
Provincial.

5° A La Villetterre (Oise), c'est une maison de repos et de convalescence, en voie de transformation pour enfants arriérés.

6° A Nantes, c'est une œuvre hospitalière pour enfants anormaux.

7° A Marseille, c'est l'œuvre très populaire de l'Hospitalité de nuit pour les hommes.

L'évêque de Marseille, Mgr Dubourg, ne craint pas d'appeler cette œuvre un des beaux joyaux de son diocèse.

Les administrations civiles la regardent comme l'honneur de la cité.

Tous les soirs, elle abrite quelque deux cents hommes.

8° A Sentheim (Haut-Rhin), maison pour convalescents.

D'autres œuvres sont en vue, car la charité ne cesse point d'agir. Et nous ne parlons que de la France. Cependant citons encore : Scorton, en Angleterre, Leuze, en Belgique, Montréal-Saint-Paul et Montréal-Ahuntsie, au Canada, puisque ces maisons font partie de la Province Française.

Au 1^{er} juillet 1935, ces maisons contiennent 6.610 lits, et sont desservies par 305 Religieux.

Valeur professionnelle.

Pour faire face aux exigences si diverses de toutes ces institutions, le dévouement ne suffit pas; les compétences s'imposent.

C'est pourquoi, à la maison-mère de Lyon, la plupart des jeunes Frères reçoivent actuellement de deux médecins, dans leur école d'infirmiers reconnue par

l'État, les instructions nécessaires à l'obtention du diplôme officiel d'infirmiers.

Certains ont obtenu également le certificat de bactériologie, à l'université de Lyon.

Si nous consultons la statistique de tout l'Ordre, au 31 décembre 1934, nous trouvons indiqués parmi les Frères :

- 12 médecins ou chirurgiens;
- 83 pharmaciens diplômés et bactériologistes;
- 773 infirmiers également diplômés;
- 85 prêtres.

Dans la Province Française :

- 6 prêtres;
- 4 diplômés en bactériologie;
- 135 infirmiers diplômés.

Il est donc juste de reconnaître la valeur professionnelle du personnel religieux hospitalier.

Cette valeur a toujours été un des apanages des Frères.

Témoin ce fait qu'en 1837, les Frères, en la personne du Père de Magallon, furent convoqués devant la commission parlementaire de la Chambre des Pairs, pour exposer leur manière de faire vis-à-vis des aliénés.

C'est dire qu'ils ne furent pas étrangers à la loi de 1838 sur la création et l'organisation des asiles départementaux d'aliénés.

Mais sachons nous restreindre.

Nous sommes à Dinan, dans l'asile des Sacrés-Cœurs. C'est là qu'il nous suffira, pour être édifiés, de suivre les Frères, du matin au soir, et du soir au matin.

LA JOURNÉE D'UN FRÈRE

La journée des Frères varie, selon les services où ils sont employés; et ces services sont variés autant que le sont les besoins de l'asile. Cependant nous ne considérerons les Frères que dans le service hospitalier.

Tel qu'il est pratiqué dans l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, le service hospitalier a pour base l'esprit de Foi, ou souffle divin qui nous fait accomplir tous nos actes en vue de Dieu et pour Dieu.

Cet esprit de Foi est aussi nécessaire à la pratique des œuvres extérieures de charité, que le cœur aux fonctions vitales, que le moteur à la marche d'une automobile.

L'argent et la gloire sont de puissants mobiles sous l'action desquels on peut accomplir des actions difficiles, pénibles, dangereuses. Le monde nous en fournit des exemples. Mais ces deux mobiles n'interviennent nullement dans la vie des Saint-Jean-de-Dieu.

Ce que font les Saint-Jean-de-Dieu, ils le font entre les murs d'un hôpital, sous le regard de Dieu seul, et ils n'en retireront ni argent, ni gloire de la part des hommes. En seront-ils même connus?

Et ce qu'ils font exige un dévouement de tous les instants.

Or le dévouement obscur et continuel ne peut subsister sans l'influence génératrice, c'est-à-dire, sans la

prière, la méditation et le souvenir permanent des vérités évangéliques.

De là les exercices de piété, nécessaires et obligatoires pour tous les Religieux.

Exercices de piété.

Les premiers instants de la journée doivent être pour Dieu; ils sont pour Dieu.

Le lever a lieu à 4 h. 30.

Puis réunion à la chapelle pour y faire la prière en commun et psalmodier le Petit Office de la Sainte-Vierge. Ensuite, c'est la méditation et après la méditation, la Messe.

Après la Messe, petit déjeuner.

Le déjeuner pris, les Frères se rendent en hâte dans leurs services, services qu'ils ne quitteront plus que vers le milieu du jour.

Un quart d'heure avant midi, la cloche les appelle à la chapelle pour l'examen particulier qui se terminera au son de l'angélus.

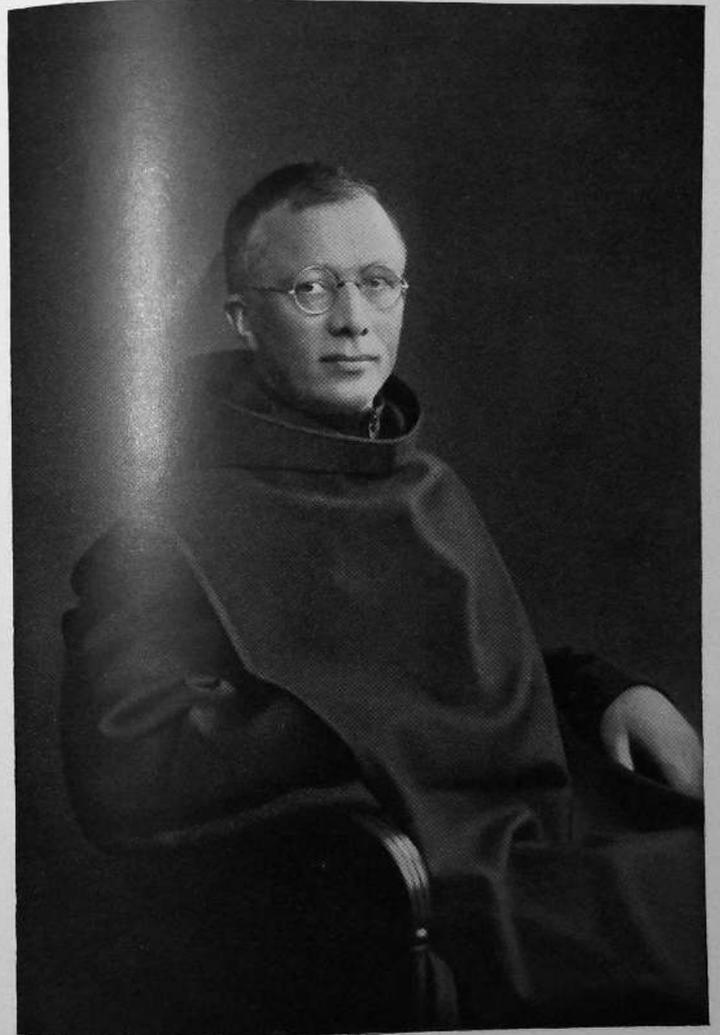
Puis c'est le dîner. Après le dîner, visite au Saint-Sacrement.

Alors, si rien d'urgent ne les rappelle auprès des malades, ils jouissent d'une heure de loisir qu'ils passent à se promener et à se récréer ensemble.

La récréation finie, chacun revient à son poste, pour y rester jusqu'à 18 heures 30.

Alors la cloche sonne. Les Religieux retournent à l'église.

Comme elle a commencé, la journée doit se terminer par des exercices religieux.



R. P. Marie Antoine,
Prieur.

Tantôt il y a bénédiction du Saint-Sacrement, tantôt le chapelet, tantôt, mais seulement une fois par semaine, le Chemin de la Croix, tantôt, un entretien ou lecture sur la vie religieuse.

Mais, tous les jours on psalmodie les matines et Laudes du Petit Office.

Puis c'est le souper.

En quittant la table, les Frères remontent encore dans leurs quartiers pour faire les derniers pansements, pourvoir à tous les apprêts et donner tous les soins que réclame la nuit. Puis, une demi-heure de récréation.

Une dernière fois, la cloche sonne.

Ils descendent à l'église pour y faire en commun la prière du soir, et, en particulier, la revue de toutes les actions de la journée.

Alors ceux qui ne sont pas de veille pour les rondes de nuit, gagnent leur cellule pour y prendre un repos bien mérité.

Service hospitalier.

A 6 heures en été, et à 7 heures en hiver, c'est le lever des malades.

Le Frère n'y assiste pas impassible. S'il se passe quelque chose d'anormal, il intervient paternellement;

Il y a lieu d'intervenir plus ou moins, selon les dortoirs.

1^o JOURNÉE CHEZ LES GENS PAISIBLES.

Dans les dortoirs des travailleurs et des gens paisibles tout se passe d'ordinaire d'une façon convenable.

Les malades s'habillent eux-mêmes, se lavent et s'en vont ensuite, sous la surveillance du Frère, là où il est prévu qu'ils peuvent aller, c'est-à-dire, prendre leur

déjeuner, se récréer dans leurs salles ou dans leurs cours, ou suivre un autre Frère sous la direction duquel ils doivent travailler.

Au réfectoire, c'est le Frère qui fait et distribue les rations pour tous les repas.

C'est lui qui doit veiller à la propreté du dortoir et à la remise en état des lits, à la propreté de la salle, à l'entretien du linge et des vêtements des malades souvent insouciants, à leur état sanitaire.

D'autre part, il peut se faire que ce même Frère, quand il a pourvu au soin de ses malades, soit chargé d'un service supplémentaire, par exemple, à la buanderie, aux ateliers, aux jardins, aux salles de bains.

2^o JOURNÉE CHEZ LES AGITÉS.

Mais, s'il s'agit du dortoir et du service des agités, combien le service devient et plus compliqué et plus pénible.

Ici la bonté seule ne suffit pas; il faut de la prudence et du savoir-faire.

Comment, en effet, commander à des gens qui ne subissent plus que l'action des nerfs? Comment rappeler à l'ordre des gens dont la tendance est de ne suivre que le mouvement passionnel? Comment les diriger sans les contrarier? Comment les contrarier sans les aigrir davantage et les pousser à bout?

Le danger ne peut-il pas surgir inopinément?

L'asile compte actuellement plus de 120 agités. Ceux d'entre eux qui couchent en dortoir, parce qu'ils sont relativement tranquilles, obéissent assez bien au signal du lever, et une fois habillés, ils descendent dans la cour.

Il en va autrement pour ceux qui subissent un redoublement de crise, et pour cela, sont en cellule.

La plupart refusent de se lever. Il faut alors les habiller de force.

D'autres, encore plus excités, ont poussé devant la porte, pour qu'elle ne s'ouvre pas, le seul meuble de la cellule qui est le lit. Draps de lit, couvertures, chemise, tout est déchiré et en morceaux.

Tous doivent passer aux lavabos. Les uns le font volontiers, d'autres sont réfractaires.

On traite alors ces derniers comme de grands bébés dont il faut tenir les bras et les jambes, pendant que passe l'éponge. Mais l'immobilité n'est pas toujours suffisante pour empêcher le Frère de recevoir quelques coups de pieds et coups de poings.

Le Frère n'a qu'à les endosser patiemment.

Quand la propreté désirée est obtenue, chacun se rend dans la salle, à sa place. La prière du matin s'y dit à haute voix. Quelques-uns répondent; le plus grand nombre garde le silence.

Puis c'est le déjeuner. Comme tous les repas, il doit se prendre en silence. Chose étonnante, le silence est observé.

Les voici dans la cour. Plus de contrainte. Voyez-les entendez-les, et ayez pitié.

En voilà un qui danse; en voilà un autre qui tournoie jusqu'à tomber; celui-ci crie, et court tant qu'il peut après un être invisible; celui-ci lance les bras à droite, à gauche, en haut; un autre se roule par terre ou s'y couche immobile; un autre déambule profondément triste, ou reste assis sur la banquette. On dirait qu'il pleure.

D'autres chantent; d'autres menacent, provoquent. Parfois des batailles s'ensuivent.

Le Frère et les gardiens interviennent pour les séparer.

A eux de se méfier, car les batailleurs se tournent parfois contre eux.

Il en est d'autres enfin qui frappent sur tout et sur tous, qui cassent, qui déchirent.

Force est de leur mettre une camisole ou un ceinturon qui paralyse l'action des bras.

Ainsi c'est toute la journée, et à tous les instants de la journée que la surveillance doit s'exercer sur ces infortunés. C'est toute la journée que, pour parer au danger souvent menaçant, il faut s'armer de bonté, de douceur, de prudence et parfois de sévérité, soit par les cours, soit dans les salles, soit au réfectoire, soit dans les dortoirs, jusqu'à ce que le sommeil ne les immobilise dans leurs lits.

Et même alors la prudence exige qu'un veilleur soit sur pied et circule au milieu d'eux.

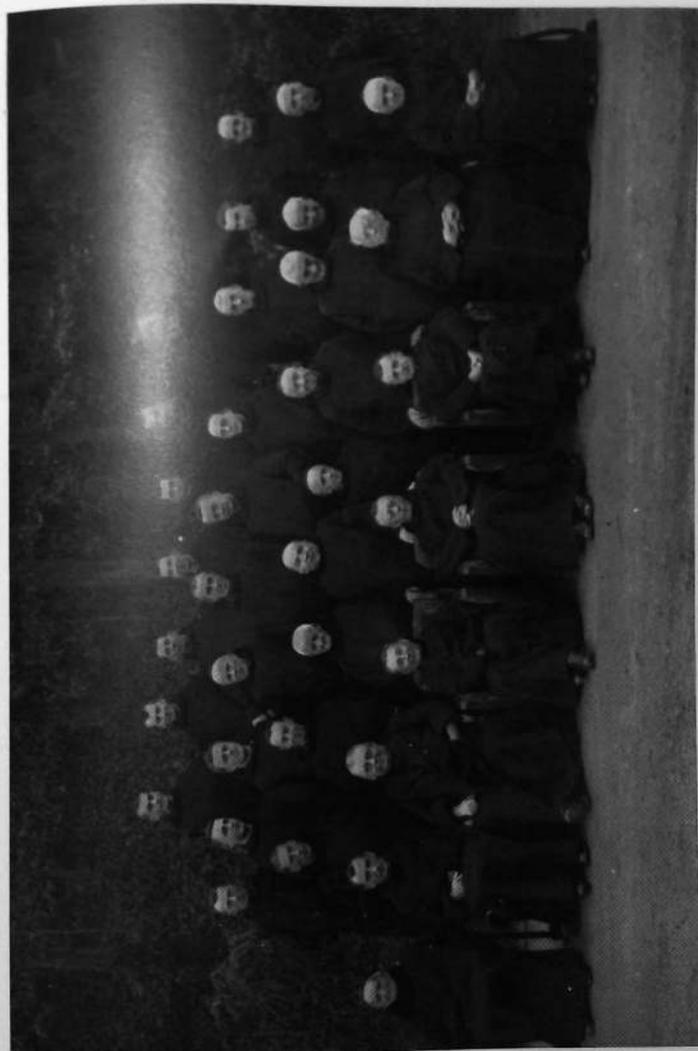
Mais c'est aussi toute la journée que ces misères humaines s'étalent sous les yeux du Frère, et que son cœur gémit de ne pouvoir y apporter remède. Qui n'en serait ému ?

Quelle vie pour un homme, pour un jeune homme souvent, si on ne la considérait qu'au seul point de vue humain ! si la foi ne lui faisait voir en ces pauvres gens des frères en Jésus-Christ.

O charité chrétienne. Combien il est vrai de dire avec l'apôtre saint Paul (I Cor. XIII. 4.) qu'elle est patiente, bienveillante et capable de supporter les pires ennuis ! *Caritas patiens est, benigna est* etc.

3^o JOURNÉE CHEZ LES GATEUX.

Cependant les agités ne sont pas ceux qui exercent le plus la Charité des Frères.



Il en est d'autres, nous l'avons dit, qui ont tout perdu, non seulement du côté de l'intelligence et du cœur, mais jusqu'à l'instinct de propreté que possède l'animal. On les nomme les gâteux.

Présentement ils sont au nombre de deux cent cinquante.

Dieu sait les répugnances qu'il faut vaincre et l'inépuisable trésor de bonté qu'il faut posséder pour vivre avec eux.

Il faut, en effet, leur donner les mêmes soins qu'une mère seule peut, sans répugnance, donner à son petit enfant.

Avant qu'il se lève, le gâteux doit être déféqué et lavé. Muni de seaux et d'éponges, le Frère procède à la toilette depuis les pieds jusqu'à la tête. Parfois, en effet, les mains souillées n'ont pas respecté le front; elles ne respectent pas toujours non plus l'infirmier.

Nettoyé, le malade est revêtu de linge tout frais, et, s'il le faut, de vêtements également tout frais.

Si encore, après cette toilette, il restait propre dans la journée! Tant s'en faut. Il en est à qui il faut redonner les mêmes soins plusieurs fois par jour.

Chose admirable, c'est avec une humeur toujours égale, un visage gai, une tendre et affectueuse compassion, que le charitable infirmier recommence l'opération.

Un jour, un libre-penseur voyant un Frère rendre à un moribond de sa secte des soins à soulever le cœur, ne put se défendre de l'admirer et lui dit : « Vous avez là vraiment une profession bien pénible et bien triste.

— Pénible, oui, répond le Frère, mais triste, non pas. Rien n'est triste de ce qu'on fait par amour de Dieu. »

* * *

Ce n'est pas tout.

Les lits doivent être également changés, défectueux, remis en état, ce qui n'est pas petite besogne : deux cent cinquante lits à paillasse, dont il faut, chaque matin, changer la paille et les draps !

Quatre ou cinq dortoirs qu'il faut, chaque matin, balayer, nettoyer, désinfecter, cirer, brosser !

Pour comprendre ce travail, il faut avoir vu.

* * *

A l'Infirmierie.

Tous les gâteaux ne descendent pas aux réfectoires. Nombreux sont ceux que la maladie ou des infirmités obligent à s'aliter.

Une infirmerie spéciale leur est destinée qui porte le nom de Saint-Roch. Ils y sont soignés maternellement.

La journée hospitalière du Frère a commencé par l'acte admirable de la défécation; elle va se continuer par d'autres actes de charité.

Comme dans tous les hôpitaux, il y a les repas à servir. Ces repas, l'un au matin, l'autre à midi, et l'autre le soir, diffèrent selon les malades et les prescriptions médicales. Ils sont servis par le Frère.

Après les repas ou dans l'intervalle des repas, il y a la question des pansements et des différents soins que réclament les diverses affections organiques.

Il y a la question des remèdes à administrer, potions, lavements, ventouses, etc...

Il y a la question des bains journaliers, bains de traitement, bains de propreté.

Il y a l'approvisionnement en linge du dortoir.

Il y a les vêtements des malades qu'il faut visiter, envoyer au rapiécetage ou à la buanderie.

Il y a des malades déprimés à consoler, à remonter, à distraire.

D'autre part, les malades doivent être rasés, au moins tous les huit jours, donc, un certain nombre, tous les jours.

Leurs cheveux doivent être taillés, les ongles de pieds et de mains coupés...

Il y a encore le cas de ceux qui ne veulent pas se nourrir, et qu'on est obligé d'alimenter de force, au moyen de la sonde, opération qui souvent ne peut se faire qu'avec le concours d'auxiliaires, pour maintenir le récalcitrant.

Toutes occupations et toutes choses qui remplissent la journée, et après lesquelles, le cher Frère peut en toute confiance se reposer et dormir dans le Seigneur, car, pour lui, comme pour Jean-de-Dieu le Bon Sauveur a dit tout spécialement : « Tout le bien qu'en mon nom vous faites aux pauvres, c'est à moi-même qu'il est fait. »

* * *

4^o JOURNÉE CHEZ LES PENSIONNAIRES.

Chez les Pensionnaires, comme chez les Indigents, il y a des gâteaux.

Les gâteaux pensionnaires réclament et reçoivent les mêmes soins et la même pitié que les gâteaux indigents, avec cette différence qu'au lieu de coucher en dortoir ils couchent dans une chambre.

Le bâtiment où ils sont installés est, comme les salles communes, sous la surveillance et la direction d'un Frère qui préside au lever comme au coucher, aux repas et aux récréations.

Sa journée est à peu près la même que celle du Frère de Saint-Roch.

Chez les Pensionnaires, la journée du Frère ressemble en beaucoup de points, par exemple, le lever, le coucher, la surveillance, les repas, à celle chez les gens paisibles. Mais, par ailleurs, elle se complique de relations plus cérémonieuses avec les malades. Et on le comprend.

La plupart de ces gens, en effet, ont été élevés dans un milieu intellectuel, et peut-être luxueux dont ils n'ont pas perdu le souvenir. Il en est même parmi eux qui n'ont, à certains jours, ni l'allure, ni le langage, ni le raisonnement de déséquilibrés.

Et puisqu'ils comprennent, ils doivent souffrir.

C'est donc grande charité que de leur prodiguer les attentions dont ils étaient jadis l'objet, et auxquelles ils sont sensibles.

C'est la mission du Frère, et il n'y manque pas, visant à se montrer à leur égard comme un maître de maison qui reçoit des hôtes plutôt que comme un factionnaire qui garde des portes.

D'autre part, tout doit être et tout est luxueux dans le quartier qu'ils habitent : leurs appartements particuliers, les salles de jeux et de récréation, le réfectoire, la cour où ils se promènent, — pour que les ennuis de leur existence en soient allégés.

Mais, de là, pour le Frère, un travail appliqué et assidu pour l'entretien de tous les locaux afin qu'y règne un décor qui plaise, une propreté qui ne redoute aucun contact.

De plus ces malades ont chacun leur trousseau dont il faut que le Frère prenne soin, c'est-à-dire qu'il doit visiter, épousseter, renfermer.

Et s'il leur plaît de se procurer une chose étrangère au régime, mais cependant compatible avec le régime, c'est encore au Frère qu'ils s'adressent, et c'est le Frère qui s'en charge.

Caritas benigna est.

Est-ce que se faire tout à tous, pour le bien de tous, n'est pas un acte aimable de la charité *Omnibus omnia factus sum ut omnes facerem salvos* (1 Cor., IX, 12.) disait saint Paul.

* * *

5^o AUTRES JOURNÉES.

Que de journées encore nous pourrions détailler pour l'édification générale si nous faisons l'histoire de l'asile et non une simple notice.

Mais, nous n'avons qu'un but ou objectif. C'est de montrer que la charité en action s'y exerce merveilleusement, ou, comme nous l'avons promis au visiteur, de justifier par les faits, la belle devise de l'Ordre : *Charitas*.

Cependant, qu'on nous permette de mentionner quelques autres journées nécessaires à la marche de la maison, si nécessaires que, sans elles, le service de charité proprement dit ne pourrait s'exercer.

1^o Dans les sous-sols de l'établissement il y a un Frère qui préside au ravitaillement de la Cuisine en légumes.

Si humble qu'elle soit, cette fonction n'en est pas moins absorbante et indispensable, et, devant Dieu, d'un grand prix.

2° Le Frère chargé de la Dépense et des Caves ne remplit-il pas un rôle important ?

3° Et le Frère cuisinier qui, tous les jours, doit fournir plus de trois mille rations ou repas, dont la composition est variée selon cinq menus différents, n'a-t-il pas des préoccupations ? Peut-il escompter beaucoup de loisirs ?

4° Celui-là qui est préposé au Vestiaire, c'est-à-dire dont la charge est de fournir à mille personnes draps de lit, linge de corps et vêtements, alors que pour les seuls gâteaux il faut, chaque matin, plus de 250 draps de lit, autant de chemises et parfois autant de pantalons, sans parler des vêtements à rapiécer et de ceux à confectionner, a-t-il une fonction de repos ?

5° Et celui-là qui, faisant les fonctions d'ingénieur, s'occupe des travaux extérieurs : chemins, avenues, terrassements, réservoirs, aqueducs, murs d'enceinte, carrières, menuiserie, pressoirs et installations diverses...

6° Comme le Frère qui dirige la ferme, les basses-cours, la minoterie, la boucherie..., ne sont-ils pas dans la communauté des rouages de premier ordre ?

7° Et à l'économat, ceux qui s'occupent de l'approvisionnement, des achats, des dépenses et des recettes, qui doivent noter tout, pour rendre compte de tout au Conseil d'Administration ?

8° Et ce Frère-secrétaire qui préside à l'entrée comme à la sortie des malades, qui tient à jour l'état du personnel, qui reçoit les familles des malades qui correspond avec elles, ainsi qu'avec les administrations...

Tous ces Frères, n'ont-ils pas, ne vivent-ils pas, chaque jour, une journée de charité bien remplie et bien méritoire ?

Le R. P. Prieur.

Et celui-là qu'on appelle et qui est véritablement le Père Prieur, ou supérieur, sans lequel rien ne se fait dans la maison, qui s'occupe de tout et de tous, des gens de l'asile et des étrangers, qui choisit et dirige le personnel, qui reçoit les visiteurs et les gens d'affaires, qui améliore, qui transforme, qui doit voir tout, être au courant de tout, etc..., ne consacre-t-il pas toutes ses heures et toutes ses journées à la direction et à la pratique de la charité.

Si, de par son titre, il est le premier dans l'établissement, n'en est-il pas le dernier comme chargé d'affaires et d'ennuis ?

Quand, le soir, il se couche bien fatigué, est-il sûr qu'il dormira toujours tranquille ?

Honneur à lui et à tous ses Frères.

Donc du haut jusqu'au bas de l'échelle religieuse, de celui qui commande jusqu'à celui qui obéit dans le poste le plus obscur, c'est bien l'esprit de charité qui souffle, et c'est bien pour mettre en pratique la charité, que tous les religieux font ce qu'ils font. *Charitas*.

Donc nous pouvons et nous devons dire que les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, aujourd'hui comme au temps d'Henri IV, méritent à tous points de vue, d'être appelés les « Frères de la Charité. »

* * *

Nous disons : « à tous points de vue », car la charité des Frères ne se cantonne pas, quand les circonstances le permettent, dans le cercle pourtant si vaste des infortunés que nous venons de dire.

Rares sont les mains qui s'étant, à bon droit, tendues vers eux, n'ont rien reçu. Bien des gens pourraient en témoigner.

Les écoles et certaines églises pauvres ont connu leur générosité.

La restauration monumentale de l'église de Léhon, ainsi que la fondation et l'entretien de l'école paroissiale, est leur œuvre.

Honneur au Frère Vincent-de-Paul Quézel qui en fut l'architecte et l'entrepreneur.

Les œuvres diocésaines ne les ont jamais sollicités en vain, ou mieux ne se sont-ils pas intéressés à ces œuvres avant qu'on les sollicite ?

Que de fois la municipalité de Léhon leur a rendu hommage ?

Qui dira aussi la sympathie dont ils jouissent parmi toutes les populations de la contrée ?

* * *

Nous pouvons donc dire, en toute vérité, que l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu est l'un de ceux qui rendent le mieux témoignage à l'inépuisable fécondité du Christianisme et de ses merveilleuses ressources pour le soulagement des maux de l'humanité.

Grâce aux Saint-Jean-de-Dieu, les plus prévenus peuvent voir à l'œuvre cette Église sur le compte de laquelle on dit et on répète, tous les jours, tant d'ineptes calomnies.

Ils sont de ceux-là qu'une presse sans pudeur représente comme les grands ennemis de la société.

Instruire des enfants, recueillir des rachitiques, exhorter des malades, soigner des pauvres fous, mendier pour soulager toutes ces misères, se dépenser sans mesure, à toute heure du jour et de la nuit, pour adoucir les maux de ceux qui souffrent..., voilà la conspiration redoutable contre laquelle on ne craint pas d'ameuter les plus violentes passions.

Ils rendent aux docteurs et aux apologistes de la Foi chrétienne le grand service d'être à leur insu, la réfutation tout à la fois la plus populaire et la plus péremptoire des orgueilleuses utopies de la philosophie humanitaire et anti-religieuse.

Ils n'ont écrit aucun livre pour la réforme de la société. Ils ne se posent pas en critiques d'un monde où les passions sensuelles et l'égoïsme font tant de ravages.

À l'invitation de leur Divin Maître, ils font, résolument voués au labeur, à la mortification, pratiquant par là l'excellente méthode de réformation qui a toujours été usitée dans l'église, laquelle consiste à se mettre à la rude école du renoncement, avant d'y inviter les autres.

APPENDICE

Quand les Frères vinrent s'établir à Saint-Aubin, il y avait dans la prison de Dinan, lisons-nous dans les *Annales Dinannaises*, (1838, p. 156) un ancien marin nommé Millet qui était devenu fou par suite des mauvais traitements que lui avaient fait subir les Anglais dont il avait été prisonnier.

Solidement attaché dans un étroit cachot et les bras enchaînés, Millet trouvait néanmoins la force de se jeter sur ceux-mêmes qui lui apportaient la nourriture qui lui était destinée. Il en était devenu la terreur.

Les Frères le virent et le réclamèrent.

On profita de son sommeil pour l'enlever et le transporter à l'hospice de Saint-Aubin, ouvert depuis quelques semaines seulement.

Là ses fers tombèrent, la douceur fit place à la violence; et Millet revint vite à la raison.

Le pauvre fou devint le portier de l'Hospice et finit ses jours au milieu de ces bons Frères dont la douce charité l'avait sauvé du désespoir et du suicide.

Cette guérison fut le prélude de toutes celles très nombreuses qu'ils devaient opérer dans l'avenir.

En déterminer exactement le nombre serait difficile.

Cependant d'après le registre des entrées et des sorties, les guérisons ou du moins les améliorations qui permettent de reprendre la vie sociale, pourraient être évaluées à 35 pour cent.

Magnifique résultat qui est dû aux bons soins et au traitement.

Ce traitement, comme nous l'avons dit au chapitre des malades, consiste à les faire vivre, autant que possible, la vie normale et à leur procurer les distractions, c'est-à-dire travail, jeux et promenades.

**Nombre des Aliénés dans l'Asile
aux époques suivantes :**

En 1836.....	178 malades
1840.....	194 —
1853.....	228 —
1872.....	554 —
1880.....	623 —
1900.....	642 —
1914.....	810 —
1924.....	865 —
1934.....	916 —
1935.....	920 —

*
* *

Depuis 1836, 18.253 malades ont été hospitalisés à l'Asile.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRIEURS de SAINT-AUBIN et des SACRÉS-CŒURS

SAINT-AUBIN

- 1831. Christophe BOURDELAIS, prêtre, de Saint-Guinoux (Ille-et-Vilaine).
- 1834. Elie BRUN, d'Orgelet (Jura).
- 1837. Simon CAUSSADE, de Séméac (Hautes-Pyrénées).

LES SACRÉS-CŒURS

- 1838. Simon CAUSSADE, de Séméac (Hautes-Pyrénées).
- 1840. Laurent JAYR, de Viriat (Ain).
- 1843. Isaac DUROSOY, des Roches-de-Condrieux (Isère).
- 1846. Claude-Marie GAUDET, de Saunaz (Savoie).
- 1850. Isaac DUROSOY, de Roches-de-Condrieux (Isère).
- 1853. Isaac DUROSOY, de Roches-de-Condrieux (Isère).
- 1856. Isaac DUROSOY, de Roches-de-Condrieux (Isère).
- 1859. Mathias BEUREL, de Plédéliac (Côtes-du-Nord).
- 1862. Gerasime AUVERGNON, de Bonnefonds (H^{te}-Loire).
- 1865. Sulpice DESFOSSÉS, de Plouha (Côtes-du-Nord).
- 1868. Gerasime AUVERGNON, de Bonnefonds (H^{te}-Loire).
- 1871. Gerasime AUVERGNON, de Bonnefonds (H^{te}-Loire).
- 1874. Anselme CORTIAL, de Sembadel (H^{te}-Loire).
- 1875. Irénée ROCHARD, de Simandre (Ain).
- 1876. Edmond PATHOUOT, de Chitry-les-Mines (Nièvre).
- 1878. Edmond PATHOUOT, de Chitry-les-Mines (Nièvre).
- 1884. Edmond PATHOUOT, de Chitry-les-Mines (Nièvre).
- 1887. Samuel GIRARD, de Laval (Mayenne).

1890. Dosithée SUZANGE, de Fontay (Moselle).
1893. Dosithée SUZANGE, de Fontay (Moselle).
1896. Daniel VIAL, de Lyon (Rhône).
1899. Marcel DESPLICHIN, de Tourcoing (Nord).
1902. Corentin PONCEL, de Trévron (Côtes-du-Nord).
1905. Corentin PONCEL, de Trévron (Côtes-du-Nord).
1908. Robert CORTIAL, de Sembadel (Haute-Loire).
1911. Jean de Dieu GARAMPON, de Cessieu (Isère).
1914. Jean de Dieu GARAMPON, de Cessieu (Isère).
1916. Dosithée SUZANGE, Fontay (Moselle).
1919. Donatien CORABŒUF, de Pannecée (Loire-Infre).
1922. Donatien CORABŒUF, de Pannecée (Loire-Infre).
1925. Raymond BRENSER, de Guebwiller (Haut-Rhin).
1928. Séraphin CROMER, de Stotzheim (Bas-Rhin).
1931. Ephrem BLANDEAU, de Rennes (Ille-et-Vilaine).
1934. Marie Antoine LUTZ, de Kirwiller (Bas-Rhin).

AUMONIERIS ÉTRANGERS A L'ORDRE

- Abbé LOISEL, 1909.
R. P. ROCH, franciscain.
S. PHILBERT.
R. P. MARC, Eudiste.
R. P. DOUDET, Eudiste.
R. P. LEFRESNE, Eudiste.
Abbé S. M. TURMEL, 1935.
Abbé Paul URO, 1935.

DOCTEURS-MÉDECINS

A SAINT-AUBIN

- 1830 à 1836. — Docteur BÉDEL, médecin en chef;
Docteur DUCREY, médecin-adjoint.

AUX SACRÉS-CŒURS

- 1836 à 1861. — Docteur BODINIER Pierre, né à Dinan, le 1^{er} novembre 1780, décédé à Léhon, le 6 octobre 1861. Médecin en chef de l'asile de Léhon, de 1836 à 1861.
- 1854 à 1861. — Docteur PIEDVACHE Joseph, né à Guitté, le 4 mars 1805, décédé à Dinan, le 12 juillet 1870, médecin-adjoint de l'asile d'août 1854 à décembre 1861, médecin de l'Hôpital de Dinan. Chevalier de la Légion d'Honneur.
- 1861 à 1867. — Docteur BIGOT, né à Dinan, le 5 avril 1827, décédé à Orsay, le 24 septembre 1887, ancien médecin de la Marine, Chevalier de la Légion d'Honneur. Médecin en chef de l'asile du 20 décembre 1861 au 30 octobre 1867. Médecin Directeur de l'asile de Vauclose (S.-et-O.).
- 1867 à 1877. — Docteur RICHARD Julien, né à Dol, le 22 avril 1828, décédé à Dinan, le 13 mars 1877. Médecin-adjoint de l'asile du 10 mai au 28 novembre 1867. Médecin en chef, du 28 novembre 1867 au 13 mars 1877.

1867 à 1902. — Docteur BARBÉ Victor, né à Caulnes, le 7 novembre 1824, décédé le 7 février 1902. Ancien médecin en chef de l'Hôpital de Dinan. Médecin-adjoint de l'asile, du 28 novembre 1867 au 22 décembre 1877. Médecin en chef, du 22 décembre 1877 au 7 février 1902. Chevalier de la Légion d'Honneur.

1889-1936. — Docteur OLLIVIER Jean, né à Saint-Lunaire, le 23 février 1859. Chevalier de la Légion d'Honneur. Médecin-adjoint de l'asile de février 1889 à avril 1902, médecin en chef depuis cette date.

1902. — Docteur CHATELET Yves, né à Dinan, le 4 août 1858. Médecin-adjoint à l'asile depuis avril 1902.

1931. — Docteur GODART Victor, né le 6 décembre 1888, à Roz-Landrieux (Ille-et-Vilaine). Médecin en chef de l'asile, 15 octobre 1931.

TABLE DES MATIÈRES

NOTICE PRÉLIMINAIRE. — Restauration de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu en France.....	7
LES FRÈRES ET L'ŒUVRE DES ALIÉNÉS.....	15

LES FRÈRES DANS LE DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

CHAPITRE PREMIER. — L'ASILE

	Pages
MAISON DE SAINT-AUBIN.....	24
Arrivée des Frères.....	25
L'Asile.....	26
Où s'établir?.....	29
Dinan?.....	30
Autorisation épiscopale.....	31
Les recherches continuent.....	31
La propriété des Bas-Foins.....	33
<i>Dextera Domini</i>	34
<i>Deo Gratias</i>	37
LES BAS-FOINS OU ASILE DES SACRÉS-CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE.....	37
CONSTRUCTIONS.....	39
Bénédiction de la première pierre de l'Asile.....	39
Saint-Aubin transféré à Dinan.....	40
Mais les Frères?.....	41
Mgr de la Romagère.....	43
Sa mort.....	44
Les constructions continuent.....	44
L'aile nord.....	47
Acquisitions et achats de terrains.....	47
Le chemin de l'Orme.....	49
La Conciergerie (route de Brest).....	50
Rescrit pour la Province de France.....	51

	Pages
L'ÉGLISE.....	52
Sa Consécration.....	56
Aménagements dans l'Asile (1860-1876).....	57
Les Incendies.....	58
Reconstruction de l'aile brûlée.....	60
Depuis la reconstruction (1878-1886).....	62
Mgr Bouché, R. P. Alfieri, Mgr Fallières.....	65
Bénédictin de la statue du Sacré-Cœur de Jésus (Extérieur).....	66
LES EAUX.....	67
1897-1911.....	69
La Guerre 1914-1918.....	70
Recollection spirituelle 1918.....	70
Améliorations diverses.....	72
La Cuisine.....	74
La maison s'agrandit.....	75
Le Pré-Juvénat.....	75
Améliorations et transformations (1932-1935).....	77
LE JUVÉNAT.....	78
Bénédictin du Juvénat.....	80
Modifications dans les stalles du Chœur.....	83
Les orgues.....	84

CHAPITRE II. — LES MALADES

ASPECT DE L'ASILE.....	88
LE RÉGLEMENT.....	94
1° Horaire de la journée.....	94
2° Régime alimentaire.....	95
3° Linge et vêtements.....	96
4° Les lits.....	97
5° Le travail.....	97
6° Le service médical.....	97
7° Le service religieux.....	98
Une mise au point.....	99
8° Les sanctions.....	101
Le traitement général.....	102
Amusements et distractions.....	103

CHAPITRE III. — LES FRÈRES

Leur Fondateur.....	106
Les Fils de Saint-Jean-de-Dieu.....	107
Leurs œuvres.....	107
Valeur professionnelle.....	109

	Pages
LA JOURNÉE D'UN FRÈRE.....	111
Exercices de piété.....	112
Service hospitalier.....	113
1° Gens paisibles.....	113
2° Agités.....	114
3° Gâteux.....	116
L'Infirmerie.....	118
4° Pensionnaires.....	119
5° Autres journées.....	121
R. P. Prieur.....	123
Bienfaisance hors de l'asile.....	125
<i>Ex fructibus cognosceitis eos.</i>	125
APPENDICE.....	127
Guérisons et améliorations.....	127
Nombre des aliénés à diverses époques.....	128
Tableau chronologique des Prieurs.....	129
Aumôniers.....	130
Docteurs médecins.....	131

111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

Impr. OBERTHUR, Rennes-Paris (3248-35).

CHARITAS



PRIX 6 FRANCS
